

Plan directeur provisoire



*Parc national de la Kuururjuag*

Ce document a été réalisé par :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et des Parcs  
Direction du patrimoine écologique et des parcs  
Service des Parcs

Édifice Marie-Guyart  
675, boulevard René-Lévesques Est, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

## II

### Rédaction

Stéphane Cossette  
Alain Hébert

### Cartographie

André Lafrenière  
Jean Berthiaume

### Révision linguistique

Madeleine Fex

### Mise en page

Sophie Benoit  
Yves Lachance

### Photographies

Stéphane Cossette, MDDEP  
Robert Fréchette, ARK (page couverture et pages  
11, 13, 14, 21, 27, 28, 36, 45)

## REMERCIEMENTS

La production du présent document n'aurait pu être réalisée sans la participation de plusieurs collaborateurs :

### Administration régionale Kativik

Tuumasi Annanack  
Louis Baron-Lafrenière  
Michael Barrett  
Josée Brunelle  
Maggie Emudluk  
Robert Fréchette  
Nathalie Girard  
Sandy Gordon

### Municipalité de Kangiqsualujjuaq

Johnny Sam Annanack  
Joshua Annanack  
Kitty Annanack  
Boby Baron  
Christina Baron  
Willie Emudluk  
Lucassie Ammack Etok  
Tommy George Etok  
Willie Etok  
Sammy Snowball  
Claude St-Aubin  
Paulussie Toomasie  
Tommy Unatweenuk

### Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Serge Alain  
Jean Boisclair  
Jean Gagnon  
Michel Harvey  
Louis Lefebvre  
Raymonde Pomerleau  
Jacques Talbot  
Gaétane Tardif  
Alain Thibault

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

ISBN 978-2-550-48874-3 (version imprimée)

978-2-550-48875-0 (PDF)



# Table des matières

LISTE DES CARTES	IV
AVANT-PROPOS	V
INTRODUCTION	1
LE BUT DE LA CRÉATION DU PARC NATIONAL DE LA KUURURJUAQ	1
L'HISTORIQUE DE LA CRÉATION DU PARC NATIONAL DE LA KUURURJUAQ	2
LA DÉMARCHE DU PLAN DIRECTEUR PROVISOIRE	5
LE DROIT D'EXPLOITATION CONSENTI AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS	5
1 LA SITUATION ACTUELLE	7
1.1 LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE	7
1.1.1 LES RÉGIONS NATURELLES REPRÉSENTÉES	7
1.2 LE CONTEXTE RÉGIONAL	7
1.2.1 LE RÉGIME DES TERRES	8
1.2.2 L'UTILISATION DU TERRITOIRE	8
1.3 LA SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES	11
1.3.1 LES CONDITIONS CLIMATIQUES	11
1.3.2 LE PATRIMOINE NATUREL	11
1.3.3 LE PATRIMOINE CULTUREL	13
1.4 L'ÉTAT DU PATRIMOINE	15
1.5 LE PORTRAIT DE LA MISE EN VALEUR	15
2 L'ANALYSE DE LA SITUATION ET LE DIAGNOSTIC	17
2.1 LES MENACES À LA CONSERVATION	17
2.2 LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ET LES CONTRAINTES À LA MISE EN VALEUR	17
2.2.1 LES MONTSTORNGAT	18
2.2.2 LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE KOROC	18
2.2.3 LE PLATEAU DE LA KOROC	22
2.2.4 LA CÔTE DE LA BAIE D'UNGAVA	22
2.3 LES LIMITES PROPOSÉES	23
2.4 LES DÉFIS À RELEVER	24

3	LE CONCEPT DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR	27
3.1	LES ORIENTATIONS DE GESTION	28
3.1.1	LA CONSERVATION	28
3.1.2	LA MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES NATUREL ET CULTUREL	30
3.1.3	LA SÉCURITÉ	31
3.1.4	L'ADMINISTRATION ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	31
3.2	LE ZONAGE	32
3.2.1	LES ZONES DE PRÉSERVATION EXTRÊME	32
3.2.2	LA ZONE DE PRÉSERVATION	32
3.2.3	LA ZONE D'AMBIANCE	32
3.2.4	LES ZONES DE SERVICES	32
3.3	LA MISE EN VALEUR DU PARC	35
3.3.1	L'ACCUEIL ET LES SERVICES CONNEXES	35
3.3.2	L'ACCÈS AU PARC	35
3.3.3	LES ACTIVITÉS	36
3.3.4	L'HÉBERGEMENT	43
3.3.5	LES PRIORITÉS DE MISE EN PLACE DE L'INFRASTRUCTURE	44
4	CONCLUSION	45
5	BIBLIOGRAPHIE	47

**IV**

LISTE DES CARTES

Carte 1 :	Les parcs nationaux du Québec et les régions naturelles	3
Carte 2 :	Les environs de Kangiqsualujjuaq	9
Carte 3 :	Les unités de paysages	19
Carte 4 :	Les limites	25
Carte 5 :	Le zonage	33
Carte 6 :	Le concept d'aménagement	37



## Avant-propos

Depuis l'adoption de la Loi sur les parcs en 1977, le gouvernement du Québec a procédé à la création de 22 parcs nationaux et un 23<sup>e</sup> projet a passé l'étape des audiences publiques en vue de sa création prochaine. Ces parcs sont établis en fonction de critères reconnus par l'Union mondiale de la nature et ainsi soustraits à l'exploitation commerciale et industrielle de leurs ressources forestières, minières ou énergétiques. De plus, la chasse y est interdite, de même que le passage d'oléoducs, de gazoducs et de lignes de transport d'énergie. Ces mesures restrictives permettent à ces territoires protégés de garder leur patrimoine naturel intact pour les générations futures.

La création du parc national de la Kuururjuaq s'inscrit, pour le gouvernement du Québec, dans la mise en œuvre d'un engagement majeur. En effet, le 9 avril 2002, la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik (ARK) et le gouvernement du Québec ont signé une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (*Sanarrutik*). Dans le but de soutenir le développement touristique du Nunavik, on y prévoyait la création du parc des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc, aujourd'hui désigné sous l'appellation du Projet de parc national de la Kuururjuaq, et du parc national des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire, situé sur la côte est de la baie d'Hudson.

VI



**Tandis que deux Inuits chassaient le caribou, un Tuunngaq est apparu devant eux.  
Les Tuunngait sont des esprits malins.**

Gravure sur pierre, 2004. 22/50

**Dessin**

Tivi Etok (1929- ), Kangiqsualujjuaq

**Découpage et impression**

Peter Morgan (1950- ), Kangiqsualujjuaq

**Administration régionale Kativik**



## Introduction



1

À l'extrémité de la péninsule Québec-Labrador se trouve la chaîne de montagnes la plus élevée de l'est continental du Canada : les monts Torngat. Endroit mythique, cette région montagneuse serait habitée par des esprits que les Inuits ont craints ou vénérés. Les paysages n'en demeurent pas moins spectaculaires, s'apparentant aux Rocheuses de l'Ouest canadien, mais aussi uniques en raison de la présence de nombreux fjords qui font saillie à travers les montagnes. De là prend naissance la rivière Koroc, encaissée dans une profonde vallée et coulant en direction de la baie d'Ungava sur plus de 160 km. Depuis des millénaires, les Inuits ont utilisé cette vallée, qu'ils appellent Kuururjuaq, comme voie de communication afin de relier la côte de la baie d'Ungava à la mer du Labrador. En son centre, la vallée boisée de la Koroc se présente tel un oasis au cœur de la toundra, ce qui permet une diversité faunique inhabituelle à cette latitude.

Territoire unique, démesuré, à la fois austère et grandiose, le parc national de la Kuururjuaq constituera le 24<sup>e</sup> parc du réseau des parcs nationaux du Québec. Cette région est encore

trop peu connue de la population québécoise et le parc viendra montrer à quel point la nature du Québec est spectaculaire.

## Le but de la création du parc national de la Kuururjuaq

Dans la Politique sur les parcs québécois de 1982, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) annonçait son intention de mettre en place un réseau de parcs, lequel serait établi de façon à protéger des éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine naturel du Québec. De même, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) désire créer le parc national de la Kuururjuaq afin de protéger un territoire représentatif de la région naturelle des Contreforts des Monts-Torngat (B-43) en plus de protéger des éléments exceptionnels (voir la carte 1). Le territoire à l'étude touche également deux autres régions naturelles : le Plateau de la George (B-33) et la Côte de la baie d'Ungava (B-42). Ce projet de parc vise également à favoriser la découverte et l'appréciation de ce milieu. En-

fin, par la création du parc national de la Kuururjuaq, le gouvernement confirme son intention d'associer les Inuits à la protection, à la mise en valeur et à la gestion de ce territoire. Une entente sera conclue à cet effet avec l'Administration régionale Kativik (ARK).

## L'histoire de la création du parc national de la Kuururjuaq

2

L'idée de créer un parc dans le secteur des monts Torngat et de la rivière Koroc date du début des années 1980. Quelques années auparavant, en 1977, le Québec adopte une loi-cadre sur les parcs qui lui permet de créer des parcs selon les critères reconnus par l'Union mondiale pour la nature. À partir de ce moment et jusqu'au début des années 1980, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, qui est alors responsable en matière de parcs, révisé les limites et la vocation des parcs existants. Il se dote d'une politique et d'outils qui lui permettent de sélectionner des sites pour compléter son action à long terme et désigne, parmi les autres territoires sous sa responsabilité, ceux qu'il souhaite intégrer au réseau des parcs québécois. Cet exercice de planification a permis d'asseoir le réseau sur des bases solides.

En 1982, un groupe de travail (*Pitsiataugik*) du MLCP dresse une liste de plusieurs territoires au nord du Québec qui pourraient mériter un statut de protection. Ces sites sont sélectionnés en fonction de leur caractère spectaculaire, de la diversité de leurs éléments biophysiques et de leur caractère exceptionnel ou rare. Ce travail d'analyse permet de désigner le territoire englobant la rivière Koroc et une portion du massif des monts Torngat comme territoire propice à l'établissement d'un parc.

Au cours de la période 1980-1986, le gouvernement crée 14 parcs au sud du 49<sup>e</sup> parallèle, dans la partie du Québec la plus fortement soumise à l'exploitation des ressources naturelles et qui subit le plus de pressions environnementales. Par la suite, il décrète un moratoire sur la création de nouveaux parcs afin de consolider et de mettre en valeur les parcs existants.

En 1989, le MLCP dépose au Comité ministériel permanent de l'aménagement, du développement régional et de l'environnement (COMPADRE) un mémoire portant sur des sites d'intérêt du territoire québécois, situés au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, afin que le ministère de l'Énergie et des Ressources (MER) les

inscrive comme projets de parc au plan d'affectation des terres publiques alors en préparation. Le but est de soustraire à l'exploitation les ressources forestières, minières et énergétiques des sites représentatifs des régions naturelles du Nord québécois, ou ayant des attraits particuliers. Il s'agit là d'une mesure transitoire en attendant que le gouvernement du Québec puisse leur accorder légalement le statut de parc.

En 1990, à la suite d'une consultation interministérielle, le COMPADRE donne son aval aux 18 projets soumis et demande au MER d'inscrire ces sites au plan d'affectation des terres publiques.

En 1992, le territoire désigné pour protéger la rivière Koroc et une portion du massif des monts Torngat fait partie du second groupe de territoires qui, au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, sont mis en réserve à des fins de parcs et ainsi soustraits, par un arrêté ministériel du MER (A.M. 92-170 [15 juillet 1992], 1992 G.O.2., 4596, eff 1992-06-18), au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière et à l'exploration minière.

La même année, le MLCP dévoile son plan d'action sur les parcs intitulé « La nature en héritage ». Étape importante de l'histoire récente des parcs au Québec, ce plan prévoit un accroissement notable des aires à protéger par le statut de parc. Il y confirme, entre autres, l'intention du Ministère de créer, au Nunavik, le parc des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc de même que sa volonté d'associer plus étroitement le milieu régional à son développement et à sa gestion. Il précise que le Ministère entend d'abord consulter les communautés concernées et s'assurer de la concordance de ses projets avec la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ).

Par la suite, des démarches sont entreprises auprès des différents comités issus de la CBJNQ. Ainsi, le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) adopte une résolution favorable aux projets de parcs en milieu nordique dans la mesure où l'exercice du droit d'exploitation par les bénéficiaires soit respecté, tel que le prévoit le chapitre 24 de la CBJNQ et la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1). Des pourparlers ont également eu lieu avec le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) et la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK).

En 1996, l'ARK, responsable de l'aménagement du territoire au Nunavik, produit le « Plan directeur d'aménagement des



terres de la région Kativik » dans lequel sont désignés tous les projets de parc dans cette partie du Québec, dont celui des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc. Ce plan a été adopté par résolution du Conseil de l'ARK en 1998.

L'ARK est étroitement associée à l'élaboration du projet de parc. Tout d'abord engagée dans la création du parc national des Pingualuit, l'ARK s'est vu confier davantage de responsabilités pour la création des parcs au Nunavik, lesquelles sont définies dans une entente avec la Société de la faune et des parcs du Québec signée en juin 2002. Cette entente prévoit, entre autres, la création du parc national des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc et confie à l'ARK la réalisation des travaux d'immobilisation et d'aménagement ainsi que la gestion des opérations, des activités et des services.

En vue d'officialiser les échanges au cours du processus menant à la création du parc national des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc, un groupe de travail est formé en 2002. Il est composé de représentants issus de divers groupes d'intérêt, dont l'ARK, la communauté nordique de Kangiqsualujuaq, les corporations foncières concernées, la Société Makivik et le MDDEP. Ce groupe de travail favorise la participation des organismes régionaux à l'avancement du projet. Ainsi, les travaux d'inventaires, réalisés à l'été 2003 par l'ARK et le Service des parcs du MDDEP, ont été menés de concert avec le milieu local. Le projet présenté à la consultation publique a par conséquent évolué en collaboration étroite avec les Kangiqsualujuamiuts et a été bonifié de leurs riches connaissances.

## La démarche du plan directeur provisoire

La démarche suivie pour la production du présent document est courante en aménagement du territoire. Tout d'abord, un relevé des données scientifiques concernant les ressources biophysiques, archéologiques et historiques du territoire à l'étude est effectué. Le contexte régional, où s'insère le futur parc, fait également l'objet d'une description en matière d'accès, de services, d'orientations de conservation et de développement économique et touristique, de sorte que le parc s'harmonise à l'offre de services du milieu régional. Enfin, une description de l'utilisation du sol et de la tenure des terres conclut cet exposé. Ces données sont colligées dans un document d'accompagnement produit par l'ARK et intitulé « État des connaissances ».

L'analyse des données présentées dans l'État des connaissances permet de départager les secteurs fragiles de ceux à plus fort potentiel pour la mise en valeur. Il est alors possible d'établir le périmètre optimal du parc afin que ce dernier réalise pleinement sa vocation. À la suite de l'analyse de tous ces éléments, les grands axes de conservation du patrimoine naturel, ainsi que du patrimoine culturel qui y est associé, sont définis de même que les orientations que l'on entend suivre concernant l'offre d'activités et de services.

Ce plan directeur provisoire, réalisé par la Direction du patrimoine écologique et des parcs du MDDEP, tient compte des recommandations des représentants de la communauté de Kangiqsualujuaq.

L'audience publique qui sera tenue en vertu de la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9) permettra de recueillir des avis et des commentaires qui bonifieront le plan directeur provisoire. Une fois que le projet aura été autorisé par la CQEK, il pourra être soumis au gouvernement qui, par l'adoption d'un décret, procédera à la création du parc. La version finale du plan directeur, dans laquelle les préoccupations soulevées lors de l'audience seront prises en considération, servira à encadrer les interventions des gestionnaires de manière à ce que l'intégrité du patrimoine naturel et culturel du parc national de la Kuururjuaq demeure une préoccupation constante.

## Le droit d'exploitation consenti aux bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord Québécois

Le projet de parc national de la Kuururjuaq étant situé sur le territoire conventionné, il est important de préciser que de façon à respecter les termes du chapitre 24 de la CBJNQ et la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1), les bénéficiaires de la Convention peuvent exercer leur droit d'exploitation à l'intérieur des limites du parc. Toutefois, en ce qui concerne les visiteurs non-bénéficiaires, la Loi sur les parcs s'applique. Cette dernière précise, entre autres, à l'article 7 a) que « nonobstant toute disposition législative, toute forme de chasse ou de piégeage est interdite dans un parc ». Tous les parcs du réseau sont soumis à cette disposition légale.





## 1 La situation actuelle



### 1.1

#### Le territoire à l'étude

Le territoire à l'étude pour le projet de parc national de la Kuururjuaq est situé à l'est de la baie d'Ungava et occupe la partie nord de la péninsule Ungava-Labrador entre le 58° 27' et le 59° 12' de latitude Nord et le 63° 35' et le 66° 05' de longitude Ouest (voir la carte 2).

##### 1.1.1 LES RÉGIONS NATURELLES REPRÉSENTÉES

La région naturelle des Contreforts des monts Torngat (B-43) occupe le centre de la péninsule Ungava-Labrador et couvre une superficie de 8 350 km<sup>2</sup>. Elle comporte deux secteurs homogènes : à l'est, un axe montagneux (les monts Torngat) s'élevant à plus de 1 500 m et, vers l'ouest, une série de plateaux de plus de 800 m d'altitude s'inclinant vers la baie d'Ungava. Cette région est découpée de quelques vallées profondes, dont la plus importante est celle de la rivière Koroc. De nombreux vestiges de la dernière glaciation s'y trouvent : vallées en auge, cirques, crêtes morainiques, vallées suspendues, etc. La rigueur du climat qui y règne engendre une végétation de toundra. Cependant, la vallée de la rivière Koroc constitue, à cette latitude, une enclave d'une grande richesse écologique, caractérisée par une remontée de la forêt boréale qui contraste avec les étendues dénudées des versants et des sommets de la région. Au point de vue faunique, la répartition des espèces est étroitement liée à la végétation, au relief et au climat. Cette région présente deux particularités fauniques dignes de mention : le troupeau de caribous des monts Torngat et l'aire de nidification du garrot d'Islande (MLCP, 1986).

La région naturelle du Plateau de la George (B-33), quant à elle, s'étend de la source de la rivière George jusqu'au fjord Alluviaq, situé sur la côte est de la baie d'Ungava. Il s'agit d'un plateau uniforme qui s'incline d'est en ouest, passant de 800 m à 900 m d'altitude le long de la frontière Québec-Labrador, à environ 400 m dans la partie occidentale de la région. La toundra forestière recouvre la surface du plateau tandis que des îlots de forêt boréale tapissent le fond des vallées. Sur le plan faunique, c'est sur ce plateau que se rassemblent les femelles du troupeau de caribous de la rivière George pour mettre bas. Le loup, l'ours noir, le harfang des neiges et le lagopède des saules habitent aussi cette région. Le saumon Atlantique et l'omble chevalier sont également fort nombreux dans les rivières (MLCP, 1986).

Enfin, la région naturelle de la Côte de la baie d'Ungava (B-42) délimite d'anciennes surfaces d'érosion débitées, surtout dans de vieilles roches cristallines de l'Archéen. Cette côte a un profil irrégulier, découpé par des bras de mer, des baies, des îles et quelques fjords. Cependant, ce sont les estuaires des grands cours d'eau qui donnent le ton au paysage. Sur le plan hydrographique, cette côte est le site de très grandes marées (parmi les plus fortes au monde), qui atteignent plus de 15 m dans la baie aux Feuilles. Ce fort marnage, lié au relief généralement plat de la région, a contribué au façonnage des grands estrans couverts de blocs glaciels. Le climat très froid propre à ces latitudes fait que la toundra constitue l'essentiel de la couverture végétale. Pour ce qui est de la faune, la côte de la baie d'Ungava est une zone de contact entre les milieux terrestre et marin, ce qui influence la composition faunique. Les estuaires riches en saumons, en ombles chevaliers et en ombles de fontaine sont fréquentés par les bélugas et par plusieurs espèces de phoques (MLCP, 1986).

### 1.2

#### Le contexte régional

La région administrative du Nord du Québec est divisée en deux sous-régions distinctes, celle de la Baie James et celle du Nunavik. La ligne du 55° parallèle les sépare, le Nunavik occupant la position septentrionale. Le Nunavik, d'une superficie

de 500 164 km<sup>2</sup>, compte 14 communautés inuites réparties le long du littoral. Le village le plus près du territoire à l'étude est Kangiqsualujuaq, à moins de 20 km au sud de l'embouchure de la rivière Koroc.

### 1.2.1 LE RÉGIME DESTERRES

La région du Nunavik est assujettie à l'application d'un régime des terres défini dans la CBJNQ (voir la carte 2). Ce régime compte trois catégories de terres, lesquelles déterminent la vocation ainsi que les modalités et les responsabilités de gestion. Ainsi, dans la région de Kangiqsualujuaq, les terres de la catégorie I sont la propriété de la Corporation foncière Qiniqtiq, à l'exception du tréfonds. Ces terres débordent des limites du village pour inclure la zone d'influence où les activités traditionnelles sont intensives. On trouve également des terres de la catégorie II, qui sont des terres publiques du domaine de l'État où les Inuits ont des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage. La localisation de ces terres est basée sur la présence de ressources accessibles aux Inuits leur assurant l'exercice du droit d'exploitation. Enfin, le reste du territoire est constitué de terres de la catégorie III. Ce sont aussi des terres publiques du domaine de l'État et les Inuits peuvent y pratiquer la chasse, la pêche et le piégeage, mais de manière non exclusive (Beauchemin, 1992).

### 1.2.2 L'UTILISATION DU TERRITOIRE

Le territoire à l'étude concernant le projet de parc national de la Kuururjuaq est utilisé principalement par les gens de Kangiqsualujuaq pour l'exercice du droit d'exploitation. L'intensité de l'utilisation traditionnelle est forte à proximité de la côte et diminue à l'intérieur des terres, mais demeure moyenne dans la vallée de la rivière Koroc. Quelques camps utilisés pour la chasse ou la pêche sont présents dans le territoire à l'étude, surtout dans la partie côtière.

Le territoire est aussi utilisé à d'autres fins, soit pour des activités récréotouristiques, pour la conservation du patrimoine naturel ou pour l'exploration minière.

#### *L'offre régionale en récréotourisme*

Des pourvoies offrent déjà des séjours de pêche sportive à l'omble chevalier, de même que la chasse au caribou à l'intérieur du territoire du projet de parc et aux alentours. Il s'agit de la pourvoirie Aventures Alummi, établie à l'embouchure de la rivière Koroc, et celle de Rapid Lake Lodge, qui possède des installations sur la rivière Barnoin. De plus, G.R. Coop Association possède un camp qui n'est plus en exploitation

dans la partie côtière du territoire à l'étude, près de la baie Qarlituranga.

Ces entreprises ont amorcé récemment une diversification de leur offre de services en vue de mieux servir les écotouristes. Elles pourraient devenir des partenaires collaborant avec la direction du parc dans la réalisation de ses missions d'éducation et de conservation du patrimoine dans l'ensemble de la région. Par exemple, la pourvoirie Rapid Lake Lodge offre des services de guides pour des activités de longue randonnée pédestre dans le secteur du mont D'Iberville et à d'autres sites dans les monts Torngat.

Depuis le début des années 1980, quelques entreprises spécialisées dans les activités de tourisme d'aventure, en provenance de Montréal, de Québec et de l'Ontario, offrent de façon sporadique des services dans les monts Torngat. La présence d'une piste d'atterrissage de brousse à la source de la rivière Koroc facilite l'accès au site. Le mont D'Iberville et le fjord Nachvak attirent la plupart des randonneurs. De plus, certains groupes font la descente de la rivière Koroc en embarcation (canot, kayak ou radeau pneumatique). Cependant, la plupart des visites sont organisées par des particuliers et ne sont pas encadrées.

#### *Les autres aires protégées*

Il existe une seule autre aire protégée à proximité du territoire à l'étude. Dans le cadre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador, le 22 janvier 2005, le ministre fédéral de l'Environnement a signé, à Nain au Labrador, deux ententes déterminant le contexte dans lequel se fera l'établissement du 42<sup>e</sup> parc national du Canada. Ainsi, la Réserve de parc national du Canada des monts Torngat, qui couvre 9 600 km<sup>2</sup>, constitue depuis la plus grande aire protégée des provinces de l'Atlantique.

Les limites de ce parc national canadien sont adossées à celles du projet de parc national de la Kuururjuaq, là où se situe la ligne de partage des eaux, le long de l'arête sommitale des monts Torngat, qui constitue la frontière du Québec et du Labrador (voir la carte 2). Ainsi, ces deux parcs protégeront l'ensemble du patrimoine d'une grande partie du massif des monts Torngat.

#### *Le potentiel minier*

Bien que la majorité du territoire à l'étude soit soustrait au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière et



à l'exploitation minière par l'arrêté ministériel n° 92-170, des titres miniers ont été octroyés de part et d'autre du territoire soustrait pour la recherche d'uranium. Également, encore plus au nord, à une cinquantaine de kilomètres de la limite du territoire soustrait, la compagnie Diamond Discoveries International Corp. effectue de la recherche diamantifère.

## 1.3

### La synthèse des connaissances

La présente section résume le document intitulé « Projet de parc de la Kuururjuaq, État des connaissances » produit par l'ARK en 2005. Le lecteur est invité à le consulter pour obtenir des renseignements plus détaillés.

#### 1.3.1 LES CONDITIONS CLIMATIQUES

En raison de l'étendue du territoire à l'étude ainsi que de son relief varié et accidenté, les facteurs géographiques influencent les types de climat de manière importante. Ainsi, en altitude, le plateau de la rivière Koroc et le massif des monts Torngat sont caractérisés par un climat de type arctique-alpin. Cependant, dans le secteur aval de la rivière Koroc et sur la côte, le climat est de type maritime. En effet, l'importante masse d'eau que constitue la baie d'Ungava produit un effet régulateur sur les températures. Par contre, l'océan Atlantique a peu d'influence sur le climat du territoire, car les monts Torngat forment une barrière naturelle qui limite son effet modérateur.

La température moyenne annuelle de la portion côtière du territoire à l'étude serait de  $-5,7^{\circ}\text{C}$ . Lorsqu'on pénètre à l'intérieur des terres, sur le plateau de la rivière Koroc et dans les monts Torngat, la température moyenne annuelle se situe autour de  $-7,5^{\circ}\text{C}$ . On peut toutefois s'attendre à une moyenne plus basse sur les hauts sommets des monts Torngat. Par ailleurs, l'indice de refroidissement éolien peut changer sensiblement la perception des températures. Cet effet se fait davantage sentir au sommet des montagnes, où la vitesse des vents peut augmenter de 20 % par rapport à celle des vents des vallées avoisinantes. Les changements imprévisibles de température dans le secteur du massif des monts Torngat constituent un élément significatif dont il faudra tenir compte dans la mise en valeur de ce secteur.

En ce qui a trait aux précipitations, le secteur côtier reçoit annuellement 527 mm d'eau, dont la moitié tombe sous forme de neige. À l'intérieur des terres, les précipitations totales annuelles sont estimées à environ 600 mm. L'épaisseur maxi-

male de neige, qui peut atteindre de 3 m à 4 m, se trouve généralement dans les vallées et sur les versants situés à l'abri du vent, alors que le sommet des collines et des montagnes, régulièrement balayé par le vent, est exempt de neige ou couvert d'une faible épaisseur de neige durcie.

L'englacement des lacs se fait généralement entre le 10 et le 20 novembre alors que celui des rivières se produit après le 1<sup>er</sup> décembre. Ces dernières s'en libèrent entre le 20 mai et le 1<sup>er</sup> juin tandis que le déglacement des lacs a lieu entre le 10 et le 20 juin. Des variations peuvent toutefois survenir dans le secteur côtier, sur le plateau, dans les vallées ou dans le secteur des monts Torngat. En ce qui concerne la baie d'Ungava, l'englacement de la côte se produit habituellement à la mi-décembre tandis que le déglacement s'amorce vers la mi-juillet pour se terminer un mois plus tard.

#### 1.3.2 LE PATRIMOINE NATUREL

Le patrimoine naturel du projet de parc national de la Kuururjuaq présente une diversité d'éléments qui lui permet d'être représentatif de la région naturelle des contreforts des monts Torngat.



#### *Les paysages et leur formation*

Selon un axe est-ouest, sur le territoire à l'étude, se succèdent de hautes montagnes et de vastes plateaux dont l'altitude diminue graduellement vers la baie d'Ungava. Cet ensemble est profondément découpé par un réseau de vallées en auge, dont la principale est celle de la rivière Koroc. Au cœur du massif des monts Torngat émerge le mont D'Iberville, le plus haut sommet du Québec, dont l'altitude est de 1 646 mètres.

L'assise rocheuse du territoire à l'étude fait partie du Bouclier canadien et appartient à la province tectonique de Churchill, qui couvre l'ensemble du territoire à l'ouest

du mont D'Iberville, et à la province de Nain à l'est. Il y a 1,8 Ga<sup>1</sup>, ces deux provinces tectoniques sont entrées en collision et ont donné naissance à la chaîne de montagnes des monts Torngat.

Entre 1,6 Ma et 10 Ka, le territoire à l'étude, tout comme l'ensemble du Canada, subit quatre grandes glaciations. Seules les traces de la dernière, celle du Wisconsinien, sont encore visibles aujourd'hui. Au maximum de l'extension de la calotte glaciaire, il y a 20 Ka, la glace pouvait atteindre une épaisseur de 2 000 m à 3 000 m. La formation de cette masse de glace a eu pour effet d'abaisser le niveau des océans. Par la suite, son poids énorme a enfoncé l'écorce terrestre. De plus, l'avancée des glaciers a modifié le paysage en façonnant les vallées et en sculptant dans les montagnes de vastes amphithéâtres que l'on nomme cirques glaciaires.

Les études faites jusqu'à tout récemment laissent supposer que les hauts sommets des monts Torngat auraient été libres de glace lors du maximum glaciaire. Cependant, des recherches en cours tendent à démontrer le contraire.

À la suite du retrait du glacier, le paysage est complètement remodelé. Des dépôts meubles recouvrant le territoire ont des formes variées, révélatrices de leur mode de mise en place, c'est-à-dire par l'action de la poussée du glacier ou par le mouvement de ses eaux de fonte. De plus, des dépôts marquant les anciens niveaux de plages s'observent sur le versant des vallées et témoignent de la présence d'un lac qui aurait ennoyé une bonne partie du territoire du projet de parc. Dans la partie côtière du territoire à l'étude, des lignes de plages surélevées sont également visibles, mais celles-ci sont associées à l'invasissement marin. En effet, le relèvement de la croûte terrestre qui a suivi le retrait de la calotte glaciaire s'est fait sur plusieurs milliers d'années, ce qui a permis à la mer, qui s'était avancée profondément à l'intérieur des terres, de se retirer graduellement, permettant ainsi l'accumulation de dépôts marins disposés de façon détassée.

De nos jours, ce sont principalement les phénomènes associés au gel qui façonnent le paysage : les cônes et les talus d'éboulis ainsi que les traces d'avalanches sont nombreux sur les pentes raides. De plus, l'eau et le vent modèlent le paysage à leur façon, phénomènes facilement observables le long de la rivière Koroc. Par exemple, on y trouve des cônes de sédiments as-

sociés à l'écoulement parfois torrentiel de certains tributaires, mais également des dunes de sable constamment remaniées par les vents qui s'engouffrent dans la vallée.

### *La végétation*

En dépit de sa latitude nordique, le territoire à l'étude montre une composition végétale diversifiée. Cela tient de la coexistence de plusieurs facteurs : le type de roche en place, le relief, l'altitude et l'orientation des vallées. Dans le secteur des monts Torngat et sur les hauts plateaux surplombant la rivière Koroc, la majorité des espèces vasculaires observées ont un caractère arctique. Ici, les mousses et les lichens constituent l'essentiel de la végétation sur les champs de roches. Par contre, à l'intérieur de la vallée de la rivière Koroc, sous la cote d'altitude de 275 m, ce sont les espèces boréales qui dominent. C'est donc dire qu'un segment de la vallée de la rivière Koroc constitue une enclave boréale en zone arctique. À l'intérieur de cette enclave, on observe de vieilles forêts dominées par l'épinette noire avec une proportion importante de mélèzes. Les arbres dominants ont un diamètre de 20 cm à 25 cm, avec une hauteur de 8 m à 12 m, mais certains mélèzes peuvent atteindre 35 cm de diamètre. Fait exceptionnel, on trouve dans la vallée, sur un versant rocheux exposé au sud, un petit peuplement de bouleau à papier. Il s'agit du peuplement de bouleau à papier le plus nordique connu au Québec. Il compterait tout au plus 200 individus et constituerait vraisemblablement une relique d'un peuplement ayant été plus grand dans le passé.

Le long de la rivière Koroc, dans les milieux humides où les dépôts organiques sont épais, on observe de belles tourbières structurées. Certaines d'entre elles contiennent des lentilles de glace qui entraînent la formation de buttes appelées pal-ses.

À ce jour, 269 espèces de plantes vasculaires ont été recensées sur le territoire étudié. De ce nombre, 3 sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec et 4 sont considérées rares au Canada. À l'échelle du territoire à l'étude, 59 espèces sont considérées rares. Il s'agit principalement d'espèces qui atteignent la limite nord de leur aire de répartition, ou encore qui présentent une distribution sporadique compte tenu des exigences strictes en ce qui concerne l'habitat.

La flore invasculaire – c'est-à-dire les lichens, les mousses et les hépatiques – du territoire à l'étude demeure peu connue à ce jour. Les explorations botaniques effectuées en 1951 par Jacques Rousseau le long de la rivière Koroc et au détroit de

<sup>1</sup> Ga : Milliard d'années; Ma : Million d'années; Ka : millier d'années



Tassivialuk, puis en 2003 et 2004 par l'ARK et ses collaborateurs, ont permis l'identification de 141 lichens, de 57 mousses et de 43 espèces d'hépatiques. De plus, une étude réalisée au Labrador, à proximité du mont D'Iberville, rapporte une concentration élevée de mousses et d'hépatiques rares à l'échelle canadienne, un fait exceptionnel.



### La faune

Le profil faunique du territoire à l'étude se caractérise par une composition variée, principalement en raison de la diversité des habitats. Ainsi, de l'embouchure de la rivière Koroc jusqu'à sa source dans les monts Torngat, se succèdent des environnements fort contrastés : un milieu côtier découpé et ponctué d'îles comprenant des portions franchement marines et d'autres à salinité variable, un milieu forestier dominé par les conifères, des arbustales longeant les versants des vallées et un vaste milieu ouvert de toundra qui s'est développé à la faveur de l'élévation. Selon les cartes de répartition de la faune au Québec et les recherches antérieures, on compterait 23 espèces de poissons, 74 espèces d'oiseaux et 37 espèces de mammifères à l'intérieur du territoire à l'étude.

La rivière Koroc est un endroit de prédilection pour l'omble chevalier et constitue, avec la rivière George au sud-ouest, le secteur le plus productif du Nunavik. Ainsi, 17 frayères ont été dénombrées le long de la rivière Koroc, jusqu'à la chute Korluktok. La rivière abrite aussi d'autres espèces, dont l'omble de fontaine, le grand corégone et le saumon Atlantique.

Parmi les 74 espèces d'oiseaux potentiellement présentes, 34 nichent à l'intérieur du territoire du projet de parc, princi-

palement dans l'enclave forestière. Comme il s'agit du peuplement forestier le plus au nord, plusieurs espèces y sont associées et s'y trouvent à la limite nord de leur aire de répartition. Ainsi, on observe de nombreux passériformes, mais également du tétras du Canada.

Enfin, il est possible d'observer des mammifères marins dans

le secteur côtier. En effet, le morse, de même que 4 espèces de phoques et 8 espèces de baleines pénètrent dans la partie sud-est de la baie d'Ungava. De plus, 24 espèces de mammifères terrestres seraient présentes dans le territoire. Deux d'entre elles méritent une attention particulière. D'abord, les caribous sont fréquemment observés dans le territoire à l'étude. Les nombreux sentiers formés par leurs passages récurrents témoignent de leur présence.

Deux troupeaux distincts fréquentent le territoire du projet de parc : celui de la rivière George et celui des monts Torngat. Alors que les effectifs et les habitudes de déplacement du troupeau de la George (440 000 individus) sont bien connus, on connaît peu le troupeau des monts Torngat. Les effectifs de ce dernier sont inconnus, mais on sait qu'il effectuerait de courtes migrations entre la côte est de la baie d'Ungava et la mer du Labrador.

Par ailleurs, l'ours noir est abondant dans le territoire étudié; il y a été fréquemment observé lors des campagnes de terrain et par des visiteurs. Comme il a une nature curieuse, il s'approche souvent des campements, ce qui sera à considérer pour la sécurité des futurs visiteurs du parc.

### 1.3.3 LE PATRIMOINE CULTUREL

Trois phases d'occupation préhistorique au Nunavik sont reconnues : le Prédorsétien (4 000 AA – 2 500 AA), le Dorsétien (2 500 – 600 AA) et le Thuléen (750 AA – période historique). Jusqu'à maintenant, une trentaine de sites archéologiques ont été répertoriés dans le territoire à l'étude, témoignant des trois phases d'occupation. Ils sont situés principalement dans la partie côtière du territoire à l'étude, mais également sur les rives de la rivière Koroc. Les fouilles réalisées dans le passé

sur ces sites ont permis de trouver des déchets issus de la taille du quartzite de Ramah, matériel recherché pour la confection d'outils. Ce quartzite provient des affleurements situés aux abords de la baie Ramah, au Labrador, à environ 13 km à l'est du territoire à l'étude. Le quartzite de Ramah a connu une renommée particulière lors de la préhistoire du Labrador, mais aussi au Nunavik. En effet, on trouve des pièces façonnées dans ce matériel dans différents sites au Nunavik. La vallée de la rivière Koroc a joué un rôle important dans le transport du quartzite vers la côte est de la baie d'Ungava, mais aussi vers le détroit d'Hudson et plus loin vers l'île Southampton et l'île de Baffin. La circulation de cette matière première implique aussi des déplacements d'hommes, de même que des interactions entre les différents groupes.



Les recherches réalisées près du territoire à l'étude pendant les années 1970 et 1990 ont montré que, contrairement à la côte ouest, la côte est de la baie d'Ungava était peu peuplée pendant la paléohistoire et l'histoire récente. Ce faible taux de peuplement de la côte serait attribuable à sa morphologie très accidentée et à l'amplitude des marées, parfois importante, facteurs qui auraient pu limiter l'établissement des campements. Les géomorphologues pensent que cette région, contrairement au reste du Nunavik, était en submersion à ces périodes, d'où l'érosion des sites situés près de la mer.

Les premiers contacts entre les habitants de la péninsule Ungava-Labrador et les Européens remontent à l'époque des explorateurs qui cherchaient un passage vers le nord-ouest dans les années 1550. Il ne s'agit toutefois que de brèves rencontres. Ce n'est qu'à partir de 1771 que les contacts deviennent plus réguliers, suivant l'établissement des missionnaires moraves à Nain au Labrador. Ces missionnaires, originaires d'Allemagne, donnent priorité à l'évangélisation des peuples autochtones. D'autres missions se sont établies le long de la côte du Labrador, dont une en 1868 au fjord Nachvak qui fut abandonnée au cours de la même année, et une autre à la baie Ramah en 1871. Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les missions moraves sont le point d'approvisionnement en marchandises européennes le plus important pour les Inuits du Labrador.

Le 24 juin 1811, les missionnaires moraves Kohlmeister et Kmoch, guidés par un Inuit, entreprennent une expédition à partir d'Okak au Labrador vers la baie d'Ungava. Les missionnaires arrivent à Kangertlualuksoak (maintenant Kangiqsualujuaq) le 7 août 1811 et observent les environs pendant quelques jours. Après avoir déterminé qu'il y avait suffisamment de bois et de gibier pour y survivre de même que pour y construire une mission, ils prennent possession des lieux au nom du roi George III et donnent sa dénomination à la rivière George.

Cette expédition ouvre la voie à d'autres voyages d'exploration par la Compagnie de la Baie d'Hudson. En 1838, cette dernière inaugure un poste de traite sur la rive est de la rivière George, à 16 km en amont. En 1952, après une période d'exploitation et de fermeture en alternance, le poste ferme ses portes définitivement.

C'est ensuite dans la foulée d'une étude sur le potentiel économique de la région faite par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qu'est créée la Coopérative des pêcheurs esquimaux de George River en 1959. Il s'agit de la première coopérative inuite du Canada et elle est aujourd'hui connue sous le nom de Fédération des coopératives du Nouveau-Québec.

En 1962, suivant l'implication grandissante des gouvernements provincial et fédéral dans le Nord, les différents campements inuits répartis le long de la rivière George sont rapatriés en un seul point, l'anse Akilasakallak, pour y aménager un village, celui de Kangiqsualujuaq. Cette année-là, des mai-



sons, une école, une centrale électrique et un moulin à scie sont construits.

L'histoire de Kangiqsualujjuaq est également marquée d'un nombre impressionnant de mythes et de légendes associés au territoire qui s'étend de la côte de la baie d'Ungava jusqu'à la mer du Labrador en passant par Killiniq. Ces mythes et légendes vont de la présence d'esprits malicieux (*Torngak*) dans les monts Torngat plaçant des obstacles sur le chemin des gens, à l'existence de petites gens (*Tuunit*) sautant au cou des Inuits pour les faire suffoquer avec leur ventre, et d'un ours blanc géant (*Nanuklurk*) qui serait responsable du bris des glaces sur la côte du Labrador. Bien d'autres histoires peuvent être racontées par les gens du village. Ces histoires, mythes et légendes sont transmis de génération en génération par la tradition orale et certains artistes locaux ont su les représenter à leur manière (Heyes et coll., 2003).

15

## 1.4

### L'état du patrimoine

La majeure partie du patrimoine naturel du territoire à l'étude pour le projet de parc national de la Kuururjuaq est intacte. La présence humaine sur le territoire n'a eu que peu d'impact sur l'état des écosystèmes. Le passage de randonneurs et de canoteurs occasionnels est visible par le déplacement de pierres ou la construction de cairns à certains endroits. Les traces les plus visibles sur le territoire sont celles du passage répété des caribous.

## 1.5

### Le portrait de la mise en valeur

Outre la piste d'atterrissage à la source de la rivière Koroc et la présence de pourvoiries, il n'existe aucune autre activité de mise en valeur particulière du territoire.





## 2 L'analyse de la situation et le diagnostic



La revue de littérature et les relevés de terrain ont permis de déterminer quels sont les éléments du patrimoine naturel et culturel qui sont représentatifs des régions naturelles à protéger, mais aussi les éléments rares ou fragiles qui méritent une attention particulière. Voici ce qu'il ressort de cette analyse.

### 2.1

#### Les menaces à la conservation

En ce début de millénaire, les effets du réchauffement climatique dans l'Arctique font la manchette de tous les quotidiens du monde entier. Le Nunavik n'y échappe pas. En effet, on observe depuis quelques années des records de température et une augmentation de la période où la mer est libre de glace. À ce propos, soulignons que la baie d'Ungava a connu un dégel hâtif à l'été 2006. Dans la région de Kangiqsualujjuaq, l'embouchure de la rivière George de même que la côte de la baie d'Ungava étaient libres de glace à la mi-juin, soit un mois plus tôt que la normale.

Ces modifications du climat auront non seulement un effet sur la répartition des espèces animales et végétales dans le parc national de la Kuururjuaq, mais aussi sur le mode de vie des résidents de Kangiqsualujjuaq et sur la mise en place de l'infrastructure d'accueil du parc.

Actuellement, la majeure partie du territoire à l'étude pour le projet de parc national de la Kuururjuaq est protégée seulement contre l'activité minière. Ainsi, l'activité forestière de même que les aménagements hydroélectriques ou éoliens seraient possibles. Le statut actuel ne permet donc pas une protection permanente des éléments représentatifs des régions naturelles, des éléments rares et de la biodiversité.

L'exploitation des ressources minières à la périphérie du parc projeté pourrait entraîner des impacts négatifs à l'intérieur de ses limites. En effet, en bordure du projet de parc, des titres miniers pour la recherche d'uranium sont actifs. Dans le cas où l'exploration révélerait un bon potentiel pour l'exploitation, la protection de la totalité du bassin versant de la rivière Koroc permettrait de préserver les éléments fragiles et de garantir la qualité de l'eau de la rivière.

Une fois le statut de parc accordé, la mise en place des infrastructures d'accueil et d'hébergement ainsi que la fréquentation accrue de certains secteurs plus attrayants constitueront aussi des menaces qui pourraient entraîner des impacts appréciables sur le patrimoine. Le plan de conservation du patrimoine prévoira des mesures afin de limiter de tels impacts à un niveau minimal acceptable afin de ne pas mettre en péril ce patrimoine.

### 2.2

#### Le potentiel de développement et les contraintes à la mise en valeur

Le territoire du projet de parc national de la Kuururjuaq recèle de nombreux potentiels qui se démarquent par leur ampleur, leur qualité, leur degré de représentativité ou encore leur caractère exceptionnel à l'intérieur de la région naturelle. Ces atouts ont trait principalement à la géomorphologie, à l'hydrographie, à la végétation, à la faune et à l'archéologie. L'aspect esthétique et panoramique de certains sites a également été pris en considération.

L'étude de ces paramètres a permis de subdiviser le territoire à l'étude en quatre unités de paysages distinctes : les monts Torngat, la vallée de la rivière Koroc, le plateau de la Koroc et la côte de la baie d'Ungava (voir la carte 3). Chaque unité contient une combinaison d'attraits qui lui sont exclusifs et se démarque clairement de ce vaste ensemble.

### 2.2.1 LES MONTS TORNGAT

Les monts Torngat sont, en quelque sorte, « les Rocheuses de l'est du Canada ». Ce secteur dévoile un relief de forte amplitude et des pentes très escarpées offrant un panorama unique dans l'est de l'Amérique du Nord. Du sommet du mont D'Iberville, le paysage qui s'offre à nous est grandiose. Comme il s'agit du plus haut sommet de la région, la vue est imprenable de tous les côtés. Vers l'est, la vue porte jusqu'à la mer du Labrador où, par temps clair, il est possible de distinguer des icebergs qui descendent le long de la côte du Labrador en été. Le turquoise et le bleu acier des lacs glaciaires contrastent avec le gris, le brun et l'ocre des montagnes environnantes. Du fond des vallées, les impressions sont tout autres. La végétation herbacée et le bruit des cours d'eau agrémentent la randonnée. Les parois escarpées s'adoucissent par endroit, modifiant le paysage au gré de la progression de la marche.



Ce secteur présente une série d'attraits de nature géologique, géomorphologique, faunique et floristique qui viennent enrichir l'attrait des paysages. Les cirques glaciaires, les champs de roches sommitaux, les vallées tributaires suspendues et les moraines sont autant d'éléments facilement identifiables sur

le territoire et qui font état du passage des glaciers. Sur le plan biologique, rappelons que ce secteur inclut une partie de l'aire de mise bas du troupeau de caribous des monts Torngat et que la présence de plusieurs mousses et d'hépatiques rares à l'échelle canadienne dans une région aussi restreinte est aussi un fait exceptionnel. Quelques-unes d'entre elles sont connues du Haut-Arctique et leur présence sur les sommets des monts Torngat constitue la limite sud de leur aire de répartition dans l'est de l'Amérique du Nord.

Nul doute que le secteur des monts Torngat est le plus riche en attraits naturels du projet de parc national de la Kuururjuaq et qu'il servira de principal facteur d'appel auprès des visiteurs.

Ce secteur de montagnes comporte toutefois une série de contraintes pour l'aménagement du territoire. La présence de pentes escarpées est propice aux avalanches et aux éboulis rocheux. Plusieurs cicatrices d'érosion sont ainsi visibles sur les versants. On observe également de nombreux cônes alluviaux dans ce secteur. Ces derniers sont de bons indicateurs de processus géomorphologiques catastrophiques. Ils ont été formés à la suite de glissements de terrain, de pluies intenses, de la fonte rapide de la neige ou par le drainage de lacs formés par des barrières naturelles (Lafortune et coll., 2003). Bien que la sédimentation soit extrêmement rapide, ces cônes de déjection peuvent être réactivés de manière tout aussi destructrice. Enfin, le secteur des monts Torngat est situé dans la zone de pergélisol continu. Le pergélisol ayant une capacité portante réduite, les infrastructures permanentes adaptées devront être privilégiées et situées sur les surfaces bien drainées.

### 2.2.2 LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE KOROC

Bien que la rivière Koroc prenne sa source dans les monts Torngat, l'unité de paysage de la vallée de la rivière

Koroc débute à partir de sa jonction avec la vallée de la rivière Palmer pour se terminer au ruisseau Narsaaluk. Parcourir cette rivière, empruntée depuis des centaines d'années par les Inuits pour atteindre la mer du Labrador, permet d'apprécier à la fois les paysages magnifiques façonnés par le passage des



glaciers et la végétation exceptionnelle à cette latitude. La présence d'une enclave de végétation boréale en milieu arctique a permis à certaines espèces fauniques plus méridionales de s'y établir et d'atteindre la limite nord de leur aire de répartition. C'est le cas, entre autres, du tétras du Canada. Enfin, on ne peut passer sous silence la présence d'un peuplement de bouleau à papier dans la portion aval de cette unité de paysage. Il s'agit du peuplement le plus nordique de cette espèce au Québec.

Du haut de ses 732 m d'altitude, le mont Haywood occupe une position stratégique dans la vallée de la Koroc. Le panorama qui s'offre au visiteur de son sommet permet d'observer le travail colossal des glaciers qui ont façonné la vallée de la Koroc d'une part, et d'autre part, la vallée du ruisseau Nakvak, à l'est, et la vallée de la rivière Palmer, au nord, toutes deux situées au Labrador. Plusieurs tributaires de la rivière Koroc s'y déversent, à différentes hauteurs. Encaissées également dans des vallées, elles sont qualifiées de vallées suspendues.

Tumultueuse par endroits, la rivière Koroc offre un bon défi aux pagayeurs qui doivent porter pour éviter certains seuils et la chute Korluktok. Grâce à une dénivellation d'une trentaine de mètres, cette chute forme une barrière naturelle à la montaison de l'omble chevalier pour la fraie. Lors de cette période, et aux dires des gens de Kangiqsualujuaq, le bas de la chute prend une coloration rouge en raison du très grand nombre de poissons. Près de la rivière André-Grenier, la paroi nord de la vallée est composée de gneiss rouillé par l'altération, ce qui offre un coloris contrastant avec la végétation environnante. Encore plus en aval, la rivière longe des milieux fort variés. Dans les milieux humides, le pergélisol discontinu

montre des signes de sa présence par des buttes surélevées appelées palse. Une fois que les lentilles de glace qui forment ces buttes sont fondues, il y a un effondrement local. Dans les terrains meubles, la fonte localisée du pergélisol entraîne la formation de petites dépressions nommées thermokarsts. Enfin, dans quelques endroits bien drainés, c'est le vent qui façonne le paysage. De grandes dunes de sable dénudées sont présentes en bordure de la rivière ou sur des îles.

Les traces du passé récent ou lointain sont toujours présentes dans ce secteur riche en histoire et les Kangiqsualujuaq sauront vous raconter des anecdotes et des légendes associées à certains sites particuliers.

Le secteur de la vallée de la rivière Koroc offre lui aussi une grande diversité d'attrait et peut être classé au deuxième rang des centres d'intérêt du parc.

Ce secteur comporte également quelques contraintes sur le plan de l'aménagement du territoire. Contrairement au secteur des monts Torngat, la vallée de la Koroc se trouve principalement dans la zone de pergélisol discontinu, mais répandu. En raison de la présence de pentes raides, plusieurs cônes et talus d'éboulis sont visibles le long de la rivière. De plus, les nombreux cônes alluviaux observés en bordure de la rivière sont des indicateurs d'événements catastrophiques passés qui, bien que la végétation y soit bien implantée, sont susceptibles d'être

réactivés. Enfin, dans la portion aval de ce secteur, quelques tourbières bordent la rivière et dans les secteurs bien drainés, on trouve des dunes de sable et des creux de déflation. L'instabilité et la faible capacité de support de ce type de milieu sont des facteurs grandement défavorables à l'implantation d'infrastructures permanentes.



La vallée de la rivière Koroc est encore très utilisée par les résidents de Kangiqsualujjuaq pour la pratique des activités traditionnelles de chasse, de piégeage et de pêche, principalement dans la portion située en aval de la chute Korluktok. De plus, le territoire d'activités de la pourvoirie Aventures Allumi, dont le camp principal est situé à l'extérieur du projet de parc, s'étend jusqu'à la chute.

### 2.2.3 LE PLATEAU DE LA KOROC

Situé de part et d'autre de la vallée de la rivière Koroc, le

Ce phénomène témoigne de la présence d'une dépression, sur ou dans le glacier, qui s'est comblée de sédiments pendant la glaciation, lesquels sont demeurés à cet endroit lors de la fonte du glacier. À la suite du retrait du glacier, une bonne partie des vallées du territoire à l'étude a été ennoyée par un lac proglaciaire. Les anciennes rives de ce lac sont toujours bien visibles sur les versants des montagnes entourant le lac Tasiguluk. Ces rives prennent aujourd'hui la forme d'allées verdoyantes, contrastant avec le reste des versants, plus dénudés.

Par ailleurs, dans le secteur du mont

Nuvulialuk, l'alignement nord-sud des crêtes façonnées par l'érosion différentielle révèle une structure géologique monoclinale (couches rocheuses superposées dans un même sens) formant une succession d'amples vagues rocheuses. Sur les versants de la montagne, éboulis et avalanches forment de longs talus spectaculaires. De plus, à la base

du mont Nuvulialuk, une multitude

de phénomènes facilement observables renseignent sur la géologie et l'évolution de la région depuis la dernière glaciation.

Les principales contraintes à la mise en valeur du secteur du plateau de la Koroc sont surtout d'ordre climatique. En effet, la quasi-absence de relief prononcé n'offre aucun abri contre les vents violents.

### 2.2.4 LA CÔTE DE LA BAIE D'UNGAVA

L'unité de paysage de la côte de la baie d'Ungava présente un panorama bien différent des autres unités. Il s'agit du secteur du parc où le recouvrement en eau est le plus important. C'est d'ailleurs près de la côte de la baie d'Ungava que l'on trouve le lac le plus grand, le lac Qarliik, qui couvre 1 566 ha.

Les rives irrégulières de la côte sont bordées de plages actuelles et de plages soulevées, jadis érigées par la mer D'Iberville. La rencontre des milieux d'eau douce, d'eau saumâtre, d'eau salée et de l'air salin favorise la présence d'un milieu biologique riche et diversifié. Selon les saisons, diverses espèces de mammifères marins, comme les phoques, les quelques ours



secteur du plateau est découpé de quelques vallées tributaires de la rivière Koroc, dont les principaux sont la rivière André-Grenier et le ruisseau Sukaliuk. Ce secteur supporte une végétation arctique-alpine, dominée par les arbustives, les herbacées ainsi que les mousses et les lichens. La plus faible diversité en espèces végétales de ce secteur ne signifie pas pour autant qu'il soit dénué d'intérêt. En effet, des espèces de la flore vasculaire et invasculaire susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec y ont été recensées, en plus d'une nouvelle espèce de fougère dans l'est de l'Amérique du Nord (*Botrychium pedunculosum*) près du lac Thoynard.

Secteur au relief peu accentué, vaste et uniforme, il contient tous les éléments représentatifs de la région naturelle des contreforts des monts Torngat. De plus, dans la portion sud, près du lac Tasiguluk, il est possible d'observer de beaux phénomènes associés à la fonte des glaciers, mais aussi à la présence d'un lac proglaciaire. Au sud-est du lac Tasiguluk, le plateau est entaillé d'une profonde gorge sous-glaciaire longue d'environ 5 km. À son extrémité sud se dresse un immense kame de moulin d'une vingtaine de mètres de haut pointant vers le ciel.



blancs et les bélugas, fréquentent la zone côtière. Du point de vue floristique, ce secteur est l'hôte d'un taxon de la flore vasculaire se trouvant à la limite nord de son aire de répartition (*Rumex salicifolius* var. *mexicanus*).

Ce secteur est sans aucun doute le plus riche en ce qui a trait



à la présence de sites historiques et paléohistoriques. Une grande majorité d'entre eux se trouve sur les rives de l'anse Tasiujakuluk. Ces sites témoignent du mode de vie des populations paléo et néoesquimaudes qui chassaient surtout les mammifères marins.

La principale contrainte à l'aménagement associée à ce secteur est liée à la présence de fortes marées. La région de Kangiqsualujjuaq et de l'embouchure de la rivière Koroc est soumise à des marées d'un peu plus de 8 m d'amplitude. Ainsi, les services de transport nécessitant un passage par bateau dans la baie d'Ungava afin de relier le parc au village doivent se faire à marée haute. Le passage à marée haute permet l'utilisation des infrastructures maritimes à Kangiqsualujjuaq et de profiter de chenaux entre les îles qui, à marée basse, sont reliées entre elles par la terre.

## 2.3

### Les limites proposées

Le territoire proposé pour la création du parc national de la Kuururjuaq couvre une superficie de 4 273 km<sup>2</sup> (voir la carte 4). Il englobe tous les éléments représentatifs de la région naturelle des contreforts des monts Torngat de même que des éléments exceptionnels. Ainsi, le parc représenterait

41,5 % de la superficie de la région naturelle B-43. En ce qui concerne les autres régions naturelles touchées (le plateau de la George et la côte de la baie d'Ungava), d'autres projets de parc incluront les éléments non représentés.

Le périmètre du projet de parc est établi principalement en vue d'assurer la protection du bassin versant de la rivière Koroc. À l'ouest toutefois, ce principe n'est pas appliqué, puisque le périmètre s'adosse sur les terres de la catégorie I du village de Kangiqsualujjuaq. La majeure partie du territoire se trouve sur des terres de la catégorie III (67 %) et le reste (33 %), sur des terres de la catégorie II. Complètement à l'est, la limite du projet de parc national de la Kuururjuaq s'adosse à la frontière du Labrador et, par le fait même, à la Réserve de parc national du Canada des Monts Torngat. Ces deux parcs contigus formeraient une immense aire protégée de plus de 13 000 km<sup>2</sup>.

À la demande des représentants locaux présents sur le groupe de travail, deux autres secteurs ont été analysés en vue de les inclure dans le projet de parc. Il s'agit du mont Nuvulialuk, au sud et de la baie Tasikallak, au nord. La présence de titres miniers actifs dans ces secteurs ne permet pas de les intégrer dans le parc. Par contre, lors de l'expiration et du non-renouvellement des titres miniers, l'analyse pourra être reprise pour les inclure dans le parc.

La protection d'un territoire aussi vaste que celui du projet de parc national de la Kuururjuaq se fonde sur les conclusions des études menées dans le domaine de la biogéographie au cours des trente dernières années. Ainsi, la quantité d'habitats est aussi fondamentale pour la survie des espèces que le type d'habitat ou que sa qualité. De plus, les espèces à grand domaine vital, comme l'ours noir, le caribou et le loup, requièrent un territoire plus grand pour maintenir des populations viables. Enfin, les grands territoires protégés sont plus susceptibles de s'adapter aux perturbations naturelles ou d'origine anthropique (Meffe et coll., 1994). Cette tendance a aussi été appliquée par l'Agence Parcs Canada pour les parcs créés dans l'Arctique canadien (voir le tableau 1).

Tableau 1. Superficie de quelques parcs nationaux de l'Arctique canadien

Parc	Année d'établissement	Superficie (km <sup>2</sup> )
Wood Buffalo (Alberta et TNO)	1922	44 802
Kluane (Yukon)	1976	22 013
Nahanni (TNO)	1976	4 765
Auyuittuq (Nunavut)	1976	19 707
Ivvavik (Yukon)	1984	9 750
Quttinirpaaq (Nunavut)	1988	37 775
Aulavik (TNO)	-	12 200
Vuntut (Yukon)	1995	4 345
Tuktut Nogait (TNO)	-	16 340

Source : Parcs Canada (1998)

24

## 2.4

### Les défis à relever

Les démarches entreprises jusqu'à maintenant en vue de la création du parc se sont déroulées dans un esprit de collaboration entre les divers acteurs formant le groupe de travail. Une fois que le parc sera créé, plusieurs défis se présenteront aux gestionnaires :

- assurer le maintien de l'intégrité écologique ainsi que la protection du patrimoine culturel et paysager du parc;
- adopter une vision commune avec la Réserve de parc national du Canada des Monts Torngat pour la gestion des deux aires protégées contiguës;
- favoriser un cadre de gestion intégré de l'environnement à l'échelle régionale;
- promouvoir l'engagement de la communauté à protéger le patrimoine naturel et culturel du parc;
- offrir un produit écotouristique de qualité où la sécurité des visiteurs occupera une place importante;
- favoriser les retombées économiques à l'échelle locale.



### 3 *Le concept de conservation et de mise en valeur*



27

Le concept de conservation et de mise en valeur proposé pour le parc national de la Kuururjuaq s'appuie sur différents constats :

- D'une superficie de plus de 4 000 km<sup>2</sup>, le parc national de la Kuururjuaq serait le deuxième plus grand créé à ce jour au Québec.
- Le territoire est éloigné des grands centres et des risques sont associés à cet isolement.
- Le territoire est peu fréquenté et présente un haut degré d'intégrité écologique.
- Le territoire présente une grande diversité d'attraits sur les plans floristique, faunique et physique.
- Les changements climatiques rapides ont un impact sur la répartition des espèces fauniques et floristiques, mais aussi sur les activités traditionnelles des Inuits.
- Les liens qui unissent les Inuits à la nature constituent une dimension importante de la réalité de la région.
- La CBJNQ accorde à ses bénéficiaires un droit d'exploitation, ce qui distingue ce parc des parcs du Québec méridional où les prélèvements fauniques sont interdits, à l'exception de la pêche sportive.
- Le territoire se trouve en partie sur des terres de la catégorie II.
- L'offre touristique régionale est peu diversifiée.

Dans tous les aspects de la gestion des parcs, on visera d'abord et avant tout le maintien de l'intégrité écologique, c'est-à-dire que l'on cherchera à préserver les espèces indigènes et les écosystèmes ainsi que les processus naturels qui les façonnent et les unissent. On visera également le maintien de l'intégrité

des autres formes de patrimoine, à savoir le patrimoine culturel et le patrimoine paysager. Au Nunavik, il est convenu que l'objectif de maintien de l'intégrité écologique sera poursuivi par l'ARK, dans le respect du principe de conservation défini au chapitre 24 de la CBJNQ.

Par ailleurs, les orientations de gestion et le plan de zonage sont des outils qui permettent d'articuler soigneusement les actions à long terme pour atteindre un résultat harmonieux, sans porter préjudice aux précieux attraits du parc.

28

### 3.1

## Les orientations de gestion

À l'échelle régionale, la conservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, culturel et paysager du parc national de la Kuururjuaq devront faire l'objet d'une gestion concertée entre les gestionnaires de parc et les communautés inuites concernées. Le principe de conservation sur lequel reposent les droits reconnus aux Inuits devra être respecté et la direction du parc devra s'assurer d'une collaboration étroite de la part des chasseurs fréquentant la région pour la pratique de leurs activités traditionnelles.

Les orientations de gestion présentées ici serviront à guider les actions des gestionnaires du parc en matière de conservation, de mise en valeur, de sécurité et d'administration.

#### 3.1.1 LA CONSERVATION

Tout en réaffirmant l'importance de rendre les parcs nationaux du Québec accessibles afin de permettre aux visiteurs de découvrir et d'apprécier toute la richesse du patrimoine qu'ils recèlent, le document « La Politique sur les parcs. La conservation ». (MDDEP, à paraître) énonce trois principes de base sur lesquels repose la conservation dans les parcs :

- la conservation a préséance sur la mise en valeur;
- l'intégrité du patrimoine doit être maintenue;
- le principe de précaution doit être au cœur de toutes les décisions.

On juge que l'intégrité d'un écosystème est maintenue si :

- sa structure et ses fonctions sont intactes;

- ses composantes et les processus naturels sont susceptibles de continuer à exister;
- les utilisations humaines et les installations sont compatibles avec la capacité limitée de l'écosystème de supporter les utilisations et le niveau de ces utilisations, de même qu'après les périodes où elles se font.

L'application du principe de précaution permettra de bonifier la gestion du territoire. Ce principe définit l'attitude que doit adopter le gestionnaire lorsqu'il croit que ses interventions sont susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine. Cela ne doit cependant pas être interprété comme un encouragement à l'immobilisme, mais plutôt comme une incitation à l'action en vue de gérer activement les risques. De plus, les outils courants de gestion seront adaptés de manière à s'appliquer à l'environnement nordique. Ainsi, un plan de conservation du patrimoine proposera des mesures concrètes en ce sens.



Les orientations générales suivantes sont retenues en matière de conservation et de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager :

- Appliquer le principe de précaution dans toutes les interventions de mise en valeur du parc, en respectant la capacité de support du milieu naturel.
- Créer un comité d'harmonisation, comprenant des représentants des communautés concernées, des autorités du parc, de l'ARK, de la Société Makivik et du



MDDEP, qui discutera des questions relatives à la protection et à la conservation.

- Accroître les connaissances sur le patrimoine.
- Prendre en considération les pressions découlant de l'utilisation du parc et celles provenant de l'extérieur et qui menacent ou risquent de menacer le patrimoine.
- Intégrer les connaissances traditionnelles des Inuits aux actions qui seront entreprises.
- Agir de façon concertée avec la Réserve de parc national du Canada des monts Torngat.
- Mettre en place des mesures de suivi du patrimoine du parc.
- Adopter des pratiques opérationnelles écologiquement acceptables.

Les gestionnaires du parc national de la Kuururjuaq disposeront d'un certain nombre d'outils les appuyant dans leur mandat et visant à assurer la conservation et la protection du patrimoine, notamment la recherche, les mécanismes de suivi et la gérance environnementale.

### *La recherche*

La recherche est une fonction indispensable dans les parcs nationaux et constitue un outil de prédilection afin d'atteindre l'objectif de conservation. En effet, elle favorise une gestion adéquate des écosystèmes et de la biodiversité des parcs ainsi que la planification d'un aménagement harmonieux, dans le respect de l'intégrité écologique. Le caractère représentatif des parcs nationaux de même que le haut niveau de protection accordé au patrimoine naturel et culturel en font des lieux propices à la réalisation de projets de recherche. Ces projets peuvent être amorcés par le parc ou par des établissements d'enseignement et de recherche. En ce qui concerne les projets lancés par ces derniers, un document sera mis à leur disposition afin de les éclairer sur la marche à suivre en vue de l'obtention d'une autorisation.

Ainsi, un plan de recherche priorisant les sujets d'étude pertinents sera élaboré à la suite de la création du parc national de la Kuururjuaq. C'est de façon concertée, avec les autorités de la Réserve de parc national du Canada des monts Torngat, que sera préparé le plan de recherche annuel afin de ne pas dédoubler les projets, mais aussi pour faciliter la résolution de

problèmes communs aux deux parcs. Les orientations générales suivantes seront retenues lors de la réalisation de ce plan :

- Les projets visant la résolution de problèmes de gestion seront priorités.
- Les projets permettant de combler les lacunes au point de vue des connaissances du patrimoine naturel et culturel seront priorités et les projets permettant d'enrichir le programme éducatif du parc seront favorisés.
- Les projets retenus devront être appuyés par les collectivités de la région et intégrer les connaissances traditionnelles.

### *Le suivi de l'état du patrimoine*

L'intégrité écologique n'est pas un état statique. Son évolution peut être mesurée. Un système peut voir son état varier, mais conserver malgré tout son intégrité écologique quand les changements qu'il subit sont acceptables ou tout simplement naturels. Des indicateurs devront être mis en place afin de suivre « l'état de santé » des principaux écosystèmes du parc et de vérifier leur capacité d'évoluer, de se développer et de s'adapter aux changements. Un suivi sera aussi effectué en ce qui a trait à la diversité biologique et aux processus écologiques qui les régissent, au degré d'adaptation de la faune et de la flore aux agents d'agression ainsi qu'à leur capacité de se régénérer. Enfin, un plan de suivi environnemental sera mis en place afin de s'assurer que les mesures prises pour éviter ou atténuer les impacts lors de la mise en place des équipements sont efficaces.

Grâce à des programmes de surveillance et de recherche adaptés à la situation et aux urgences auxquelles la direction du parc pourrait éventuellement faire face, il sera possible d'ajuster, de modifier ou même d'interdire la pratique de certaines activités et d'envisager des mesures de restauration des habitats perturbés.

Afin de préparer ces mécanismes de suivi, les orientations suivantes sont retenues :

- Agir de façon concertée avec les autorités de la Réserve de parc national du Canada des monts Torngat.
- Prendre en compte les connaissances traditionnelles des Inuits.
- Établir des partenariats avec des chercheurs compétents.

### *La gérance environnementale*

Les organismes gouvernementaux, les parcs nationaux en particulier, se doivent d'opter pour des pratiques irréprochables sur le plan environnemental. La gérance environnementale permettra « d'écologiser » les actions requises pour la gestion des parcs en favorisant la mise en place de mesures efficaces et respectueuses de l'environnement.

Les orientations suivantes sont retenues au parc national de la Kuururjuaq concernant la gérance environnementale :

- limiter les émissions locales de gaz à effet de serre;
- limiter la consommation d'eau potable;
- élaborer des méthodes efficaces de traitement des eaux usées pour de petites quantités et pour le type de climat existant;
- limiter la production de déchets en favorisant la réduction, la réutilisation, le recyclage et, ultimement, le ramassage;
- respecter, voire dépasser, les normes relatives à l'acquisition, à la manutention et à l'entreposage de produits pétroliers.

### **3.1.2 LA MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES NATUREL ET CULTUREL**



La mission des parcs nationaux du Québec se concrétise, pour le visiteur, par les activités et les services mis en place à son intention. À l'instar de celle des autres réseaux de parcs nationaux dans le monde, cette mission consiste d'une part, à assurer la conservation d'éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine naturel et d'autre part, à favoriser leur mise en valeur par l'offre d'activités de découverte respectueuses de ce patrimoine ainsi que du patrimoine culturel qui y est associé (Société de la faune et des parcs du Québec, 2002).

L'offre d'activités et de services dans les parcs nationaux du Québec est basée sur les trois principes suivants :

- les activités et les services doivent exercer un impact minimal acceptable sur le patrimoine;
- les activités et les services doivent favoriser la découverte du patrimoine;
- les activités et les services doivent faciliter l'accessibilité.

Ces trois principes ne doivent pas être considérés séparément les uns des autres. En effet, la primauté est accordée au premier principe, répondant par le fait même aux exigences de la section 3.1.1 du présent document. Ainsi, une activité ou un service qui ne respecte pas le premier principe n'est pas compatible avec l'offre des parcs nationaux du Québec.

De plus, le programme d'activités récréatives et éducatives du parc national de la Kuururjuaq respectera les orientations suivantes :

- L'offre éducative favorisera l'établissement d'un contact étroit et significatif entre les visiteurs et le patrimoine protégé afin de les amener à découvrir la diversité du patrimoine de même que le rôle et la valeur de cette diversité.
- L'offre éducative suscitera un engagement concret des visiteurs en faveur de l'atteinte de la mission de conservation.
- L'offre éducative adoptera l'approche récréo-éducative de même que celle de l'éducation relative à l'environnement.
- L'offre éducative mettra en valeur la culture inuite et la richesse des contes et des légendes de la péninsule Ungava-Labrador.



- L'offre éducative devrait comporter des activités destinées à la clientèle scolaire et s'intégrant au programme d'étude du Nunavik.
- L'offre d'activités éducatives sensibilisera les visiteurs à l'importance du respect de la réglementation en vigueur dans le parc.
- L'offre d'activités et de services s'adressera principalement à des visiteurs ayant l'expérience des milieux isolés et exposés aux rigueurs du climat, tout en prévoyant une offre adaptée à une clientèle nécessitant davantage d'encadrement et recherchant davantage de confort.
- Les activités récréatives et les services offerts seront fonction de la fragilité du patrimoine naturel, des distances à parcourir et du nombre restreint de visiteurs attendus.
- La présence des frontières politiques ne constituera pas un obstacle à la découverte de la périphérie du parc national de la Kuururjuaq.
- L'offre d'activités éducatives et récréatives nécessitera une approche concertée avec la Réserve de parc national du Canada des monts Torngat.

### 3.1.3 LA SÉCURITÉ

Le territoire du projet de parc national de la Kuururjuaq recèle une foule de dangers naturels reliés à la présence de hautes montagnes, à l'eau froide, à la rudesse du climat ou à la faune. En raison de l'isolement et de l'éloignement, un accident, même banal, peut avoir des conséquences graves pour la survie des victimes. De plus, même contactés rapidement, les secours peuvent mettre plusieurs heures et même quelques jours avant d'arriver si l'on ne peut compter rapidement sur la disponibilité d'un hélicoptère ou advenant de mauvaises conditions météorologiques.

Le parc devra se doter d'un plan de mesures d'urgence qui désignera les principaux acteurs et établira la marche à suivre lors, entre autres, d'opérations de recherche et de sauvetage. Ainsi, les orientations suivantes guideront les gestionnaires du parc national de la Kuururjuaq en matière de sécurité :

- Adopter une approche préventive afin d'éviter les accidents, en informant les visiteurs des risques auxquels ces derniers s'exposent.
- Agir de façon concertée avec la Réserve de parc national du Canada des monts Torngat en ce qui a trait aux

communications et aux opérations de recherche et de sauvetage.

- Favoriser l'embauche de guides locaux pour les visiteurs ayant peu d'expérience ou d'habiletés techniques.

### 3.1.4 L'ADMINISTRATION ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La participation des Inuits à l'aménagement et à la gestion des parcs au Nunavik constitue un engagement formel qu'a pris le gouvernement du Québec, le 9 avril 2002, lors de la signature de l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik. De plus, une entente particulière sera conclue avec l'ARK afin de lui confier la gestion des activités et des services du parc ainsi que les travaux d'immobilisation et d'entretien. Concernant le parc national de la Kuururjuaq, cette participation devra être élargie, en impliquant les Inuits du Labrador et les autorités de la Réserve de parc national du Canada des monts Torngat, afin de garantir une offre de services de qualité aux visiteurs qui séjourneront de part et d'autre de la péninsule Ungava-Labrador. À cet effet, un comité de concertation devra être créé en vue d'harmoniser les plans d'aménagement et de gestion des deux parcs.

Voués prioritairement à la conservation du patrimoine, les parcs nationaux du Québec constituent néanmoins des projets structurants pour l'économie locale. Pour une petite communauté comme Kangiqsualujjuaq, les retombées économiques provenant des activités du parc seront notables. Les orientations suivantes sont retenues concernant l'administration et le développement régional :

- favoriser l'embauche de résidents de Kangiqsualujjuaq;
- faire appel à des entreprises locales pour la gestion de certaines activités ou services;
- agir de façon concertée avec les organismes locaux;
- continuer d'impliquer les associations locales pour le développement du parc;
- fournir une formation adaptée aux exigences des emplois offerts.

## 3.2

### Le zonage

Le plan de zonage d'un parc est un outil réglementaire fixant les orientations relatives au degré de protection et d'aménagement envisagé pour chacune des unités qui compose ce parc. Il constitue une première étape dans le respect des orientations énumérées dans la section précédente. Il est important de préciser à ce propos que les directives et les règlements associés au plan de zonage n'ont pas pour effet d'entraver l'exercice du droit d'exploitation accordé aux bénéficiaires de la CBJNQ.

32

Le plan de zonage du projet de parc national de la Kuururjuaq (voir la carte 5) tient compte, dans la mesure du possible, des indications relatives à l'utilisation du territoire par les Kangiqualujjuamiuts, de la relative difficulté d'accès à ce territoire, de la fréquentation anticipée et des équipements prévus.

#### 3.2.1 LES ZONES DE PRÉSERVATION EXTRÊME

Deux zones de préservation extrême sont prévues à l'intérieur du projet de parc national de la Kuururjuaq. Au total, ces zones couvriront une superficie de 47 km<sup>2</sup>, soit 1,1 % de la superficie du parc. Ainsi, aucune activité ni aucun prélèvement ne seront permis dans ces zones. La recherche scientifique et certaines activités éducatives pourront être autorisées par le directeur du parc, à certaines conditions et sur présentation d'une description complète du projet démontrant que les techniques employées respecteront les objectifs de conservation du parc.

Une première zone de préservation extrême de 20 km<sup>2</sup> couvrira une partie des hauts sommets, au-dessus de la cote d'altitude de 760 m. Cette zone permettra de garder intact un échantillon des hauts sommets de monts Torngat. Tel qu'il est mentionné plus tôt, ce secteur renferme une concentration exceptionnelle d'espèces rares de la flore invasculaire au Canada.

Une autre zone de préservation extrême se trouvera dans la portion située en aval de la vallée de la rivière Koroc, sur son versant nord. C'est à cet endroit que se situe le peuplement de bouleau à papier le plus nordique connu au Québec. Cette zone de 27 km<sup>2</sup> s'étendra au-delà du peuplement en tant que tel. Ainsi, l'accès à cette zone sera interdit aux visiteurs, lesquels pourront toutefois observer ce peuplement à distance.

#### 3.2.2 LA ZONE DE PRÉSERVATION

La majeure partie (3 768 km<sup>2</sup>, soit 88,2 %) du territoire du projet de parc national de la Kuururjuaq sera désignée préservation. Les visiteurs y seront dirigés de façon à ne pas interférer avec les éléments les plus fragiles et aucune circulation motorisée ni pêche sportive n'y seront autorisées. Les refuges et le camping seront permis le long des parcours de longue randonnée et leur utilisation sera encadrée par un code d'éthique environnemental qui sera défini par le Plan de conservation du patrimoine.

#### 3.2.3 LA ZONE D'AMBIANCE

La zone d'ambiance sera consacrée à une découverte moins restrictive du territoire du parc. Contrairement aux zones de préservation, ce type de zonage permet l'utilisation de véhicules motorisés et l'implantation de plusieurs types d'hébergement. La pêche sera autorisée dans les plans d'eau situés dans la zone d'ambiance, laquelle couvrira la rivière Koroc dans sa totalité. Ainsi, la zone d'ambiance correspond principalement au fond des vallées, principaux corridors de circulation permettant de relier les différents points d'intérêt du parc, mais aussi d'accéder à la Réserve de parc national du Canada des monts Torngat. Elle couvrira une superficie de 453 km<sup>2</sup>, soit 10,6 % du territoire.

Le long de la rivière Koroc de même que dans les vallées tributaires, la zone d'ambiance s'étendra sur 200 m de part et d'autre de la rivière, cela en vue de permettre l'aménagement de refuges et de plateformes de camping. Elle s'élargira dans la partie ouest du parc, principalement à cause de l'intensité de l'utilisation qui y est faite par les résidents de Kangiqualujjuaq. En effet, quelques camps saisonniers y sont répertoriés.

#### 3.2.4 LES ZONES DE SERVICES

Les zones de services couvriront une faible superficie du territoire du projet de parc (5 km<sup>2</sup>, soit près de 0,1 %). L'attribution de cette catégorie de zonage à ces endroits découle avant tout de leur capacité de support supérieure. Il s'agit de sites désignés pour l'accès au parc par voie aérienne, mais aussi pour l'aménagement d'infrastructures d'hébergement offrant davantage de commodités et de services.

La première zone de services se trouvera dans la portion située en amont de la rivière Koroc, sur la rive sud. Elle sera établie sur une terrasse alluviale qui est utilisée depuis de nombreuses années pour accéder aux monts Torngat par la voie des airs. Située à moins de 20 km du mont D'Iberville, cette zone de



services constituera le principal point d'accès au parc national de la Kuururjuaq, ainsi que pour une partie de la clientèle de la Réserve de parc national du Canada des Monts Torngat. Ce secteur serait également tout désigné pour l'hébergement de visiteurs ou des gardes-parc, pour l'entreposage de matériel et d'équipement ou encore pour l'aménagement d'une station météorologique.

Une deuxième zone de services sera située en bordure de la décharge du lac Tasiguluk. Elle a été désignée en prévision des besoins qui pourraient se faire sentir à moyen terme en ce qui a trait à l'accès et à l'hébergement pour la découverte de ce secteur. Le lac Tasiguluk permet également l'accès aux hydromotons.

Enfin, une troisième zone de services sera établie dans la portion côtière du parc. Elle a été choisie en fonction de la facilité à y accoster avec des bateaux. En effet, sur la côte, peu de sites sont favorables aux accostages en raison des marées, des forts vents ou des roches. D'une superficie de 3 km<sup>2</sup>, cette zone de services servira principalement de point d'entrée pour la découverte du milieu marin associé au parc.

### 3.3 La mise en valeur du parc

Le territoire du projet de parc national de la Kuururjuaq est caractérisé par un environnement naturel pratiquement inaltéré. Il convient donc que sa mise en valeur soit faite en respectant cette richesse intrinsèque, peu courante dans le monde moderne, et qu'on en tire profit. Tout en permettant d'offrir un produit écotouristique original pour la découverte des monts Torngat et de la vallée de la rivière Koroc, le concept d'aménagement met la priorité sur la conservation de ce patrimoine naturel exceptionnel. Les sommets de ces montagnes offrent, du côté du Labrador, une vue sur des fjords dont la majesté rivalise avec ceux des pays scandinaves. La vallée luxuriante de la Koroc est un écosystème unique à cette latitude, et ce, au cœur de la toundra.

Mais cette région de hautes montagnes est un pays rude dont les changements météorologiques sont à la fois brutaux et imprévisibles. Ils représentent la contrainte la plus significative pour la mise en valeur du parc, non seulement en matière d'accessibilité, mais aussi en matière de danger, en particulier pour les grimpeurs. Cette contrainte doit donc être prise très au sérieux, autant de la part des gestionnaires du parc que de

la part des visiteurs. Il en va de la sécurité des personnes qui y séjourneront et de la qualité de l'expérience qu'ils y vivront.

La topographie accidentée de cette région montagneuse limite le nombre de sites favorables à l'établissement d'aires d'atterrissage, de camps de base, de refuges et d'emplacements de camping. Le choix et l'emplacement de ces unités de services destinées aux usagers du parc national de la Kuururjuaq et à la Réserve de parc national du Canada des monts Torngat devront faire l'objet d'une étroite concertation entre les autorités des deux parcs.

De plus, dans un contexte de changements climatiques, les sites ainsi que le type et le mode de construction devront être sélectionnés avec soin afin d'éviter la fonte du pergélisol et d'assurer la stabilité des infrastructures.

Les principaux éléments du concept d'aménagement du parc sont présentés à la carte 6 et l'équipement requis est décrit dans les lignes qui suivent.

#### 3.3.1 L'ACCUEIL ET LES SERVICES CONNEXES

Le village de Kangiqsualujjuaq constituera le principal point de services du parc. Il s'agit de l'avant-poste du parc, où les visiteurs pourront recevoir les nombreux renseignements nécessaires à leur séjour dans le parc et louer du matériel spécialisé. Afin d'assurer un bon contrôle des activités et surtout pour une question de sécurité, les visiteurs devront obligatoirement s'enregistrer avant leur entrée dans le parc et signifier leur sortie à leur retour. La liste des enregistrements sera également fournie aux gestionnaires de la Réserve de parc national du Canada des monts Torngat. Le partage des renseignements entre les deux parcs permettra de bien coordonner les opérations de recherche et de sauvetage, le cas échéant.

Des emplacements seront choisis dans le village en vue d'y aménager un centre d'accueil pour les visiteurs, lequel logera également les services administratifs du parc. Aussi, un entrepôt sera construit afin de permettre l'entretien des équipements ainsi que leur entreposage.

#### 3.3.2 L'ACCÈS AU PARC

Il existe plusieurs moyens d'accéder au parc, différents selon les saisons mais aussi selon les secteurs où les visiteurs veulent se rendre. Les principaux moyens de transport sont l'avion, le bateau et la motoneige. Par ailleurs, l'usage d'un hélicoptère sera possible, mais principalement pour les besoins de

gestion du parc. Le coût élevé du nolissement et l'espace restreint qu'offre l'habitacle de cet appareil font en sorte qu'il est moins approprié que l'avion pour le transport des visiteurs et de leurs bagages.



De plus, il faudra tenir compte de l'arrivée de visiteurs en provenance de la Réserve de parc national du Canada des monts Torngat. Ainsi, il sera possible pour des randonneurs expérimentés d'accéder aux deux parcs par les fjords de Nachvak ou de Saglek et par la baie de Ramah au Labrador. Ces points d'intérêt majeurs de la côte du Labrador pourront être accessibles par bateau à partir de Nain.

#### *L'accès estival*

En été, des avions de brousse seront en mesure de déposer les visiteurs aux endroits permis. Les pilotes ou la compagnie d'aviation devront au préalable obtenir l'autorisation du directeur du parc. Aussi, afin de garantir la qualité de l'expérience des visiteurs, mais également pour déranger le moins possible la faune de la vallée de la rivière Koroc, les pilotes seront invités à voler à l'extérieur du corridor de la vallée, dans la mesure du possible.

Comme les monts Torngat constituent un important facteur d'appel du parc, le point d'entrée principal du parc se trouvera dans la zone de services située à la source de la rivière Koroc. La terrasse utilisée présentement pour accéder au territoire sera balisée afin de la rendre plus sécuritaire. D'autres sites seront désignés à cet effet, mais ils constitueront des accès secondaires au parc. Un tel site a été désigné face au mont Haywood sur la rive nord de la rivière Koroc et un autre, en bordure du lac Tasiguluk. Ce dernier sera également propice à l'utilisation d'avions à flotteurs.

Les visiteurs pourront aussi entrer dans le parc par la voie maritime à partir de Kangiqsualujjuaq. Cela ne sera possible qu'à la faveur de la marée haute et il faudra compter environ deux heures pour atteindre le parc, selon le type d'embarcation utilisé. On pourra ainsi accéder à la zone de services située dans la portion côtière du parc. La présence de rapides à l'embouchure de la rivière Koroc limite sa remontée aux camps de la pourvoirie Aventures Alummi.

#### *L'accès hivernal*

La motoneige constituera le moyen le plus économique d'accéder au parc en hiver. Les conditions optimales de visite sont présentes de mars à mai, car les premiers mois de l'hiver sont très rigoureux et la durée du jour, fort brève.

La population locale a créé un réseau de pistes de motoneige qui rayonne à partir de Kangiqsualujjuaq. Il faut compter près de 30 km à partir du village pour entrer dans le parc et longer par la suite la rivière Koroc. À l'intérieur du parc, la circulation en motoneige se fera sur des sentiers balisés à cette fin, dans le fond des vallées. En longeant la rivière, il sera possible d'atteindre les monts Torngat où, ensuite, les visiteurs pourront découvrir ce secteur à leur propre rythme.

Il sera aussi possible de se déplacer en traîneaux à chiens, une activité que pourraient offrir certains résidents du village. Ce mode de transport cadrerait parfaitement avec le type d'expérience recherchée au Nunavik.

Enfin, l'accès au secteur des monts Torngat par avion sur skis sera toujours possible.

### **3.3.3 LES ACTIVITÉS**

Comme c'est le cas de l'ensemble des parcs québécois, la découverte du parc national de la Kuururjuaq passera par la récréation et l'éducation. Pour profiter de ces paysages grandioses et découvrir la richesse de cette grande biodiversité, les écotouristes pourront s'adonner à diverses activités de plein air. En été, la randonnée pédestre, l'escalade, le canot, le kayak et le radeau pneumatique leur permettront de voisiner la magnifique rivière Koroc aux eaux tantôt émeraude, tantôt turquoise ou de se laisser transporter par elle. En hiver, le ski nordique et la raquette permettront des excursions inoubliables dans les vallées où la neige s'accumule. Par ailleurs, l'éducation constituera un moyen privilégié de faciliter et d'enrichir la découverte, en révélant aux visiteurs la signification des phénomènes et des paysages observés.



les traditions appartenant à la culture inuite. Un programme éducatif spécifique sera notamment mis en place pour les jeunes Inuits.

Le patrimoine naturel, culturel et paysager du parc national de la Kuururjuaq sera au cœur des interventions éducatives mises en place par les gestionnaires. Un certain nombre d'attraits patrimoniaux situés au village de Kangiqsualujjuaq et dans ses environs seront également abordés.

Le premier contact des visiteurs avec le programme éducatif se fera au village de Kangiqsualujjuaq. En effet, le centre

d'accueil et de services présentera une exposition permanente qui aura pour objectif de faire découvrir l'ensemble des grands attraits du parc, en plus de faire découvrir quelques-uns des aspects du riche patrimoine culturel du parc et de sa région d'influence.

Outre l'exposition, plusieurs autres moyens pourront être envisagés par les gestionnaires pour mettre en valeur le patrimoine du parc et de ses environs : randonnées guidées ou auto-interprétées, dépliants, affiches dans les refuges, causeries, démonstrations commentées, activités de partage de la culture inuite, excursions, etc. Les activités récréatives devront également offrir des moyens de mieux apprécier le territoire où elles se dérouleront.

Le parc sera doté d'un plan d'éducation, cadre de référence pour la planification et le développement de l'offre éducative. On y décrira les clientèles et les objectifs de l'offre éducative, les thèmes devant être mis en valeur ainsi que les moyens éducatifs proposés. Le plan d'éducation ciblera également les actions à réaliser à court terme dans ce domaine.

### **La randonnée pédestre**

La randonnée pédestre en montagne est sans contredit l'activité qui sera la plus pratiquée par les visiteurs. Elle exige relativement peu d'équipement spécialisé et aucune technique particulière. Par ailleurs, lorsque les dénivellations sont importantes, plusieurs mises en garde seront faites aux plus audacieux des randonneurs qui envisageront d'atteindre certains sommets.



La fragilité des écosystèmes nordiques au piétinement et le faible taux de régénération de la flore, lorsque abîmée, révèlent une capacité de support réduite. Des mesures particulières en matière d'aménagement et de contingentement des visiteurs devront être appliquées dans les sites de séjour ainsi que dans les parcours de randonnée afin de respecter leur capacité de support. Cet aspect devra constituer une préoccupation constante pour les gestionnaires.

### **L'éducation**

L'éducation constituera un moyen privilégié de permettre aux visiteurs du parc national de la Kuururjuaq de découvrir et d'apprécier le patrimoine du parc. L'éducation visera également à sensibiliser les visiteurs à l'importance de leur contribution à la conservation du patrimoine, notamment par le respect de la réglementation.

En outre, l'offre éducative amènera les visiteurs à :

- comprendre les objectifs qui sous-tendent la création des parcs nationaux;
- comprendre et respecter le mode de vie des Inuits;
- s'imprégner des ambiances propres aux grands espaces du parc;
- connaître les risques éventuels liés à la pratique d'activités.

Les Kangiqsualujjuamiuts seront également visés par l'offre éducative, contribuant ainsi à valoriser et à maintenir vivantes

Compte tenu du fait que de tels milieux ouverts favorisent l'emprunt de différents parcours pour relier deux points dans les vallées et sur les piedmonts, et en considérant l'impact important qu'aurait un piétinement répété aux mêmes endroits, l'aménagement de sentiers n'est pas recommandé. On proposera plutôt aux visiteurs de se déplacer en formation en éventail et de varier les parcours effectués lors des déplacements d'un même point à un autre. L'utilisation d'un GPS préprogrammé pour chacun des visiteurs sera fortement recommandée pour assurer des déplacements tout à fait sécuritaires, surtout lors des journées de brouillard dense.

Les randonneurs qui partiront en autonomie dans le massif des monts Torngat devront démontrer aux autorités du parc qu'ils ont l'expérience et la capacité de le faire et qu'ils possèdent tout le matériel nécessaire à leur expédition. Ils devront également leur fournir l'itinéraire qu'ils prévoient suivre et les aviser de tout changement à celui-ci.

Le parcours de longue randonnée présenté à la carte 6 permettra de découvrir les principaux attraits du massif des monts Torngat, mais les randonneurs n'y seront pas limités. Souignons que l'ascension des sommets, celle du mont D'Iberville en particulier, n'est pas à la portée de tous. Ce sommet est une aiguille glaciaire (*horn*, en anglais) c'est-à-dire un pic résiduel situé à la jonction de trois cirques glaciaires, et accessible autant à partir du côté du Québec que du côté du Labrador. L'ascension se fait relativement bien jusqu'à l'arrivée aux arêtes sommitales. À partir de ce point, les personnes qui n'ont pas l'habitude d'un niveau de randonnée plus technique, c'est-à-dire nécessitant l'utilisation des mains et parfois de cordes à cause de la présence de parois trop escarpées, devront s'abstenir de poursuivre leur randonnée jusqu'au sommet. On y trouve trois arêtes formant de véritables lames de couteau qui irradiant à partir du sommet : une en direction nord (au Labrador), une en direction est et une en direction sud-ouest. Les arêtes est et sud-ouest devraient être les plus empruntées pour accéder à ce sommet, car elles permettent de faire une boucle à partir du camp de base (voir la figure 1). Cette boucle est longue d'environ 12 km et présente une dénivellation d'un peu plus de 1 000 m. L'arête est constitue la voie la plus facile pour atteindre le sommet, mais elle demeure néanmoins technique. Sur la plus grande partie de son parcours, le ni-

veau de difficulté est de classe 3YDS<sup>2</sup>, mais quelques sections sont de classe 4YDS. L'arête sud-ouest est plus difficile que la précédente. Tout d'abord, les roches y sont moins stables et elle présente une paroi d'une dizaine de mètres de haut nécessitant des techniques d'escalade dont le niveau de difficulté est de classe 5.6YDS. Cette paroi doit être descendue lorsque l'on fait l'ascension de la montagne par cette arête (Lavigne, 2006).

La vallée de la rivière Koroc se prête également à la pratique de la longue randonnée, mais ne constitue pas le moyen privilégié pour la découvrir. Cependant, certains points d'intérêt seront accessibles lors d'une courte randonnée. Cette dernière pourra être appréciée des canoteurs et kayakistes désirant vivre un autre type d'expérience.

### *L'escalade*

L'escalade n'est pas à la portée de tous et exige des techniques spécialisées, un équipement approprié et un entraînement minimal pour être pratiquée de façon sécuritaire. Il s'agira donc d'une activité secondaire dans l'offre d'activités du parc.

La direction du parc devra indiquer les parois praticables en précisant les niveaux de difficulté associés. Ces parois ne devront pas, entre autres, héberger d'espèces floristiques à statut particulier ni de sites de nidification de falconiformes. La pratique de cette activité pourra se faire uniquement sur ces parois. Ailleurs, l'escalade ne sera permise qu'à la condition d'avoir obtenu une autorisation spéciale du directeur du parc.

### *Le ski*

Au même titre que la randonnée pédestre, la pratique de la randonnée à skis constituera une excellente façon de découvrir le parc national de la Kuururjuaq pendant la saison hivernale. Elle pourra être pratiquée lors de courtes ou de longues

<sup>2</sup>YDS : Yosemite Decimal System. Il s'agit du système de cotation du niveau de difficulté de parois d'escalade adopté par la Fédération québécoise de montagne et d'escalade. Source : Conseil québécois du Loisir, 2005 a.

Classe 3 : Randonnée technique sur pente inclinée nécessitant l'utilisation des mains. L'utilisation d'une corde est parfois appropriée pour minimiser les conséquences d'une chute.

Classe 4 : Escalade peu technique sur une pente plus exposée qui requiert des mouvements physiques. L'utilisation d'une corde est souvent appropriée pour minimiser les conséquences d'une chute.

Classe 5 : Escalade libre nécessitant l'utilisation d'équipements d'escalade, pour assurer la sécurité des individus.

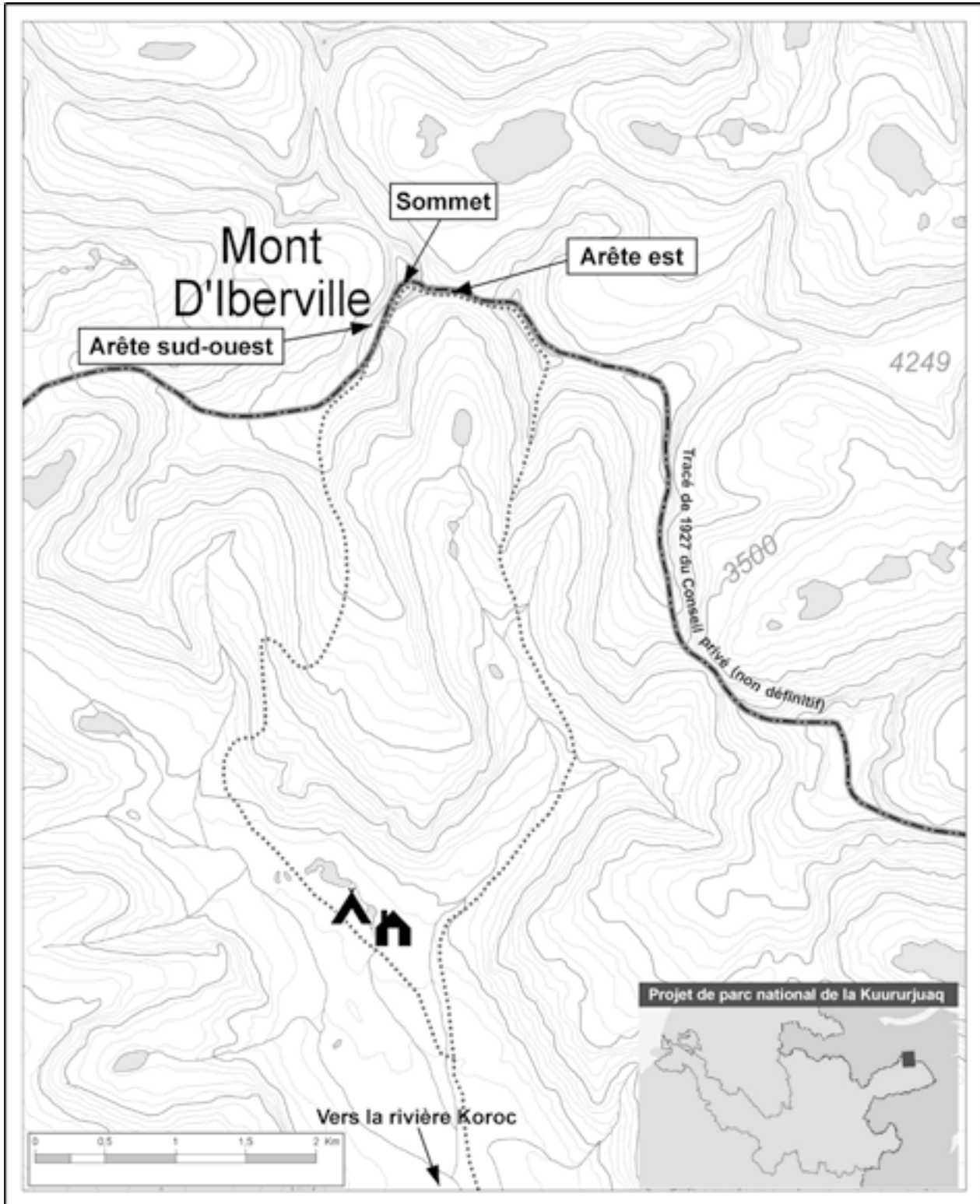


Figure 1  
Trajet recommandé pour l'ascension  
du mont D'Iberville

randonnées. La vallée du ruisseau Sukaliuk est propice à cette activité et permettra de découvrir le plateau de la Koroc et d'accéder au lac Tasiguluk. Cette belle vallée, boisée à son embouchure sur la rivière Koroc, monte graduellement jusque sur le plateau. Sur ce dernier, les points de repère sont moins fréquents et les skieurs seront plus exposés aux rigueurs du climat. De bons moyens de navigation et des vêtements adéquats seront de mise.

Dans le massif des monts Torngat, l'expérience de ski sera différente et les descentes vertigineuses nécessiteront un équipement approprié et une bonne expérience en ce domaine. Aucun transport motorisé ne sera offert pour monter les skieurs sur le haut des versants, puisque ces derniers sont situés dans une zone de préservation. Également, certains versants sont propices à l'accumulation de neige et au déclenchement d'avalanches. Les skieurs devront donc avoir les connaissances nécessaires pour déterminer si les conditions de neige ne risquent pas d'entraîner la formation d'une avalanche, en plus de posséder l'équipement de sécurité adéquat.

#### *Les activités nautiques*

La rivière Koroc offre un bon potentiel pour la pratique d'activités nautiques comme le canot, le kayak et le radeau pneumatique (*rafting*). En descendant la rivière, les pagayeurs défieront des rapides et des seuils de différents niveaux de difficulté. Il s'agit d'un parcours canotable difficile, car la majorité des rapides qui le composent sont de classe III et moins et quelques autres, de classe IV et plus (Conseil québécois du loisir, 2005 b). Afin d'éviter les chutes, les seuils et les rapides dont le niveau de difficulté est trop élevé, les pagayeurs pourront porter facilement. Les chemins de portage devront être indiqués clairement le long de la rivière. La rivière Koroc est en général peu profonde et comme seules les crues printanières favorisent sa navigation avec aisance, cette contrainte vient réduire la période au cours de laquelle la descente en direction de la baie d'Ungava est favorable, et ce, pour plusieurs types d'embarcation. Ainsi, à partir de la fin du mois de juillet, le niveau d'eau de la section située en amont de la rivière, dans les monts Torngat, est déjà bas et la navigation y est plus difficile.

Le long du parcours canotable de la rivière Koroc, des sites pour le camping rustique seront désignés. L'hébergement en refuge sera également possible à certains endroits.

Un nombre limité d'embarcations seront offertes en location sur place, dans la zone de services située à la source de la ri-

vière Koroc. Les visiteurs pourront également apporter leurs propres embarcations. Par ailleurs, à la fin du parcours, à l'embouchure de la rivière Koroc, un service de raccompagnement vers le village, par bateau, pourra être offert.

Enfin, la découverte de la partie côtière du parc se fera essentiellement par les activités nautiques. Facilement accessible à partir de Kangiqsualujjuaq par bateau à moteur, le camp situé dans la zone de services servira de point de départ aux visiteurs qui pourront poursuivre leur découverte du milieu marin en kayak de mer ou en bateau à moteur. Comme cette portion du territoire renferme une grande concentration de sites archéologiques, il sera possible d'en mettre en valeur quelques-uns pour ainsi faire connaître le mode de vie ancestral des résidents de Kangiqsualujjuaq.

#### *Les prélèvements fauniques*

Comme dans tous les parcs nationaux du Québec, seule la pêche sportive sera autorisée dans le parc national de la Kuururjuaq. Cependant, les bénéficiaires de la CBJNQ pourront continuer leurs activités de prélèvement traditionnelles, telles que la chasse, la pêche et le piégeage.

La pratique de la pêche sportive par les visiteurs pourra être associée à différentes activités du parc dans les plans d'eau désignés à cette fin dans la zone d'ambiance seulement. Les personnes désirant pratiquer cette activité dans le parc devront avoir en leur possession un permis de pêche provincial. Par ailleurs, les visiteurs fréquentant le parc à la seule fin d'y pratiquer la pêche sportive seront plutôt invités à faire affaire avec un pourvoyeur existant.

Ainsi, il sera possible de pêcher l'omble chevalier partout le long de la rivière Koroc. Cependant, la pêche ne sera permise en aval de la chute Korluktok que par les bénéficiaires de la CBJNQ, en automne et en hiver. Il s'agit en effet d'un secteur prisé à cette période par les résidents de Kangiqsualujjuaq. Des précisions sur cette mesure seront apportées dans le Plan de conservation du patrimoine.

#### *Les autres activités*

Les demandes relatives à des activités autres que celles énumérées précédemment seront examinées au cas par cas. Toutefois, s'il s'agit d'activités comportant des pratiques dites « extrêmes », elles seront traitées selon les cadres définis pour l'ensemble du réseau des parcs nationaux du Québec.



### 3.3.4 L'HÉBERGEMENT

L'hébergement dans le parc national de la Kuururjuaq a été conçu en fonction des distances, des conditions climatiques, des modes de transport, des activités pratiquées, de la clientèle visée et de la sécurité des usagers. Toutes les structures d'hébergement, quelle que soit la formule, seront rustiques, à l'exception des unités situées dans les zones de services. Afin de s'assurer que les sites demeurent en bon état, le Plan de conservation du patrimoine établira des règles de conduite strictes concernant, par exemple, l'utilisation de l'eau potable, la gestion des déchets et des eaux usées, etc.

Lors des excursions d'hiver, il est possible que les visiteurs utilisant les services d'un guide local apprennent à construire un igloo pour y passer la nuit. Cette activité constituerait un moment fort de l'expérience nordique.

#### *Les camps aménagés*

Le parc national de la Kuururjuaq comptera deux camps aménagés offrant davantage de confort que les refuges. Ces camps seront offerts pour des séjours de courte durée (moins de cinq jours) et permettront d'offrir l'hébergement pour 16 personnes. Ils comporteront des dortoirs semi-privés et une cuisine commune destinée aux repas. Chaque dortoir comportera quatre unités de deux lits, séparées les unes des autres par des murets, une salle de toilette avec lavabo et douche ainsi qu'un coin salon. Les dortoirs de même que la cuisine seront chauffés, éclairés et approvisionnés en eau.

Le premier camp sera situé dans la zone de services du massif des monts Torngat, à proximité de la piste d'atterrissage. Compte tenu qu'il s'agit du secteur clé du parc, les visiteurs y séjourneront plus longtemps et la fréquentation est susceptible d'augmenter avec le temps. Ainsi, un suivi rigoureux du site devra être effectué afin de limiter les impacts associés à cette fréquentation. Aussi, ce camp sera équipé d'un système de communication radio qui permettra aux personnes présentes de fournir les conditions météorologiques de ce secteur aux pilotes d'avion ou de demander des secours en cas d'urgence.

Le second camp sera situé dans la partie côtière. Ce camp sera avant tout destiné aux personnes qui sont de passage à Kangisualujjuaq et qui désirent y séjourner quelques jours à la découverte du milieu marin. Aussi, vu le développement de l'industrie des croisières au Nunavik, ce camp serait tout

désigné pour que des croisiéristes s'arrêtent le temps d'une brève visite guidée.

#### *Les refuges*

La formule de refuges communautaires est retenue pour desservir les endroits plus éloignés des zones de services. Principalement utilisés l'hiver, ces refuges seront également appréciés en été lorsque les conditions météorologiques se dégraderont. En tout, sept refuges sont prévus à l'intérieur du parc, dont trois le long de la rivière Koroc, trois dans les monts Torngat et un au lac Tasiguluk. Le long de la rivière Koroc, les refuges seront éloignés d'une trentaine de kilomètres les uns des autres. Le premier sera situé à proximité de la zone de préservation extrême protégeant le peuplement de bouleau à papier, le deuxième, près de la chute Korluktok et le troisième, à la jonction de la vallée de la rivière Palmer. Dans les monts Torngat, les refuges seront situés au nord des vallées perpendiculaires à la Koroc, sauf un qui servira de camp de base pour l'ascension du mont D'Iberville.

Ces refuges, d'une capacité maximale de 12 personnes, offriront un confort minimal aux visiteurs : le chauffage, des lits, une table et un comptoir pour préparer les repas. Le design et la couleur des refuges s'harmoniseront avec les paysages locaux, évitant ainsi les contrastes brusques. Les refuges comporteront également du matériel qui pourra servir aux usagers en cas d'urgence uniquement, comme de la nourriture, des couvertures et un moyen de communication. Enfin, les coordonnées GPS de chaque refuge seront transmises aux visiteurs qui partiront en autonomie, de façon à ce qu'ils puissent les localiser en tout temps.

#### *Abris d'urgence*

Il sera possible pour le gestionnaire d'aménager des abris d'urgence sur les hauts sommets des monts Torngat. Ces abris sommaires n'offriront aucun confort et serviront aux randonneurs à s'abriter lorsque les conditions météorologiques seront extrêmes. Ils pourront ainsi passer la nuit à l'abri des intempéries. Ce genre d'abri pourra être aménagé sur le dernier plateau donnant accès au mont D'Iberville par l'arête est.

#### *Le camping*

Le camping rustique sera le mode d'hébergement privilégié pendant la période estivale et tous les usagers du parc seront invités à se munir du matériel nécessaire. Le camping rustique sera possible dans la grande majorité du territoire, sauf dans

les zones de préservation extrême et sur les hauts sommets, pour des raisons de sécurité, à cause des vents violents. Les campeurs seront invités à choisir des emplacements présentant une surface durable ou un site qui a déjà été utilisé. Le long des parcours de longue randonnée suggérés, des sites de camping seront désignés. Cela permettra de réduire la dégradation du paysage à ces endroits.

44

Le long de la rivière Koroc, des sites de camping seront aménagés environ tous les 15 km. Les canoteurs seront invités à utiliser ces sites plutôt que de s'installer ailleurs. Une signalisation adéquate indiquera leur emplacement. Cela permettra d'éviter la dispersion des visiteurs le long de cette rivière dont la fréquentation sera relativement plus importante. Ces sites pourront comporter des emplacements délimités lorsque la surface le permet, des plateformes de bois ou des abris à trois murs (*lean-to*). Également, des toilettes sèches y seront aménagées là où le type de sol le permettra.

### 3.3.5 LES PRIORITÉS DE MISE EN PLACE DE L'INFRASTRUCTURE

Considérant l'infrastructure d'accueil et d'hébergement à mettre en place et les contraintes locales liées au transport des matériaux et à la courte période pendant laquelle la construction est praticable, il sera impossible de tout mettre en place au cours de la même année. Ainsi, à court terme, les efforts seront concentrés sur :

- la mise en place du centre d'accueil des visiteurs et de l'entrepôt;
- le balisage des pistes d'atterrissage;
- la mise en place d'un camp aménagé à la tête de la Koroc;
- la mise en place d'un refuge près de la chute Korluktok;
- la mise en place d'un abri d'urgence sur le mont D'Iberville.

Ces aménagements permettront d'offrir un service de base aux premiers visiteurs du parc national de la Kuururjuaq. À moyen et à long terme, les autres aménagements compléteront l'offre d'hébergement, en fonction de la croissance de la fréquentation.



## 4 Conclusion

La création du parc national de la Kuururjuaq permettra d'enrichir de manière significative le réseau des parcs québécois, tant par le caractère représentatif que par la nature grandiose des paysages de ce parc. Son périmètre proposé étant de 4 273 km<sup>2</sup>, le parc protégera une portion importante du territoire et du patrimoine québécois, tant naturel que culturel.

Le territoire visé par ce parc situé à l'est de la baie d'Ungava préservera dans son intégralité la vallée de la rivière Koroc, laquelle présente des écosystèmes particuliers à cette latitude au Québec. Du même coup, grâce à l'étroite collaboration des responsables de la Réserve de parc national du Canada des monts Torngat, la protection d'une grande partie du massif des monts Torngat qui recouvre la péninsule Ungava-Labrador est assurée.

Ainsi, cette magnifique vallée, qui a servi de trait d'union entre la baie d'Ungava et l'océan Atlantique, continuera d'être porteuse de légendes anciennes tout en perpétuant les activités traditionnelles du peuple inuit. Les paysages exceptionnels et les caractéristiques particulières de la physiographie de la région favoriseront la pratique d'activités de découverte variées, auxquelles sera associé un programme éducatif qui saura

mettre en valeur toute la richesse du patrimoine naturel et culturel qu'on y trouve.

Respectueux de la fragilité des écosystèmes de la région et des activités traditionnelles pratiquées par les Inuits, le présent plan directeur provisoire préconise une approche prudente en matière de développement. Mais en confiant la gestion de ce parc aux Inuits du Nunavik, le gouvernement du Québec s'assure que la mise en valeur du parc national de la Kuururjuaq respectera leur vision et leurs valeurs, lesquelles sont profondément ancrées.

Il importe donc que l'ensemble des québécois et, plus particulièrement, les Kangiqsualujjuamiuts prennent connaissance de ce plan directeur provisoire et qu'ils fassent part au MDDEP et à la CQEK de leurs opinions et de leurs aspirations lors des audiences publiques qui auront lieu prochainement. Le plan est accompagné d'une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social qui présente les effets du projet tel qu'il est présenté ici. Il reviendra à la CQEK d'approuver les éléments de développement et de gestion prévus pour ce parc national, et ce, à la suite des audiences. Une fois cette approbation obtenue, le processus menant à la création légale du parc pourra être enclenché.







## J Bibliographie

ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK (1998). *Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik*, Kuujuaq, 49 pages et annexes.

ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK (2005). *Projet de parc de la Kuururjuaq. État des connaissances*. Service des ressources renouvelables, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Section des parcs, Kuujuaq, 217 pages.

BEAUCHEMIN, G. (1992). *L'univers méconnu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. The unknown James Bay and Northern Québec Agreement, Forces (97)*, pp. 14-35.

CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS ET CONVENTIONS COMPLÉMENTAIRES (1998). Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 754 pages.

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR (2005 a). *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air. Randonnée pédestre. Normes, exigences et procédures*, 52 pages.

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR (2005 b). *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air. Canotage. Normes, exigences et procédures*, 57 pages.

HEYES, S., C. LABOND et T. ANNANACK (2003). *Projet de parc des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc. The social history of Kangiqsualujuaq, Nunavik*, Institut culturel Avataq, Montréal, 55 pages et annexes.

LAFORTUNE, V., K. WEBB, et L. BARON-LAFRENIÈRE (2003). *Projet de parc des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc. Zones de contraintes pour l'aménagement du territoire et zones à risque potentiel pour la sécurité des visiteurs*, Administration régionale Kativik, 8 pages et cartes.

LAVIGNE, A. (2006). *Climbing Mount Caubvick and Mont D'Iberville*.  
<http://alavigne.net/newHomePage/Outdoors/TripReports/Torngats2004/index.jsp?navpage=guide>.

MEFFE, G.K., C. CAROLL et coll. (1994). *Principles of conservation biology*. Sinauer Associates Inc., 600 pages.

PARCS CANADA (1998). *Rapport sur l'état des parcs de 1997*, Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 211 pages.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (en préparation). *La politique sur les parcs. La conservation*, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Service des Parcs, 144 pages.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1982). *Les parcs québécois, 1. La politique*, Direction générale du plein air et des parcs, Québec, 70 pages.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1985). *Pitsiatuqik... "Que l'on te protège"*, Direction de l'aménagement, Service de la planification du réseau, deuxième édition, Québec, 176 pages et carte.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1986). *Les parcs québécois, 7. Les régions naturelles*, Direction générale du plein air et des parcs, Québec, 257 pages et carte hors texte.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1992). *La nature en héritage, Plan d'action sur les parcs*, Direction générale du plein air et des parcs, Québec, 22 pages et cartes.

48

QUÉBEC, SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS (2002). *La politique sur les parcs. Les activités et les services*, Direction de la planification des parcs, Québec, 95 pages.

